

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- <u>Accueil Actualités</u>
  - Actualités
  - ∘ <u>Vie du groupe</u>
  - <u>Calendrier</u>
- Vie des Conseils
  - Comptes-rendus
  - Commissions municipales
  - Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
  - Nos candidats
  - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- Le Jugement Majoritaire
- <u>Contactez-nous</u> !
- Recherche
- Connexion

# Réunion du Conseil Municipal du 13 novembre 2025

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 15 novembre 2025



Le 13 novembre 2025 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Michèle Brenac était absente, représentée par Alex Gerbaud.

Lucien Coindeau était absent, représenté par Hervé Beaudet.

Aurabelle Pesquet était absente, représentée par Bernadette Desroches.

Laure Mura était absente, représentée par Éliane Croci.

Clément La Dune était absent, représenté par Didier Lekiefs.

Noël Laurencier était absent, représenté par Claude Balestrat.

Bruno Malagnoux était absent, représenté par Didier Roy.

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre 2025
- <u>Communication de l'arrêté préfectoral portant enregistrement d'une usine production et de stockage de sacs en papier, destinés au secteur de l'emballage alimentaire et du déchet vert exploitée par la SAS Tapiero Exploitation</u>
- Communication du rapport d'activités 2024 de la CC POL
- <u>Décision modificative n°1 sur le Budget Général</u>
- Admission en non-valeur des créances irrécouvrables sur le budget général
- Effacement de dettes sur le budget général
- Approbation de la modification des attributions de compensation
- <u>Souscription d'un contrat d'assurance des risques statutaires pour l'ensemble des agents affiliés à la CNRACL autorisation de signature du marché</u>
- <u>Autorisation de signature des marchés de travaux de rénovation du</u> premier et du deuxième étage de la maison des Charmilles
- <u>Autorisation de signature des marchés de travaux de construction</u> <u>d'un bâtiment de stockage au parc municipal des sports</u>
- <u>Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt Développer une offre d'hébergement</u>
- <u>Modification du règlement intérieur de l'organisation du personnel</u> municipal
- Adaptation du tableau des emplois permanents et occasionnels au 1er décembre 2025
- <u>Cession parcelle cadastrée Section DN n ° 280 Les Charles Nord aux</u> Consorts PERALEZ
- Mandat spécial Congrès des Maires
- Fourniture et tarif de repas pour la commune de Saillat-sur-Vienne
- Service culturel Révision des règlements intérieurs
- Subventions versées aux associations
- Convention de partenariat 2025 Fédération de Pêche
- Vente de ferraille à cisailler
- Remerciements
- <u>Décisions du Maire</u>

Début de la séance à 18h30.

Hervé Beaudet annonce qu'étant donné les circonstances, il souhaitait un moment de recueillement et passe la parole à Alex Gerbaud qui fait la déclaration suivante :

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il y a dix ans, jour pour jour, notre pays connaissait l'une de ses nuits les plus sombres. Le 13 novembre 2015, à Paris et à Saint-Denis, des femmes et des hommes ont été assassinés simplement parce qu'ils vivaient, riaient,

partageaient un moment de liberté.132 vies arrachées, des centaines de blessés, et derrière chaque nom, une famille, des amis, une communauté entière endeuillée. Dix ans après, chacune et chacun se souvient où il était ce soir-là, ce qu'il faisait. Dix ans après, la douleur demeure, mais elle s'accompagne d'une force, celle de notre mémoire commune. Nous n'oublions pas, nous n'oublierons jamais. Car se souvenir, c'est refuser la résignation. C'est affirmer que notre société, malgré les peurs, malgré les fractures, reste debout, fidèle à ses valeurs d'humanité, de solidarité et de fraternité. Ici à Saint-Junien, comme partout en France, nous portons cette exigence de paix et cette volonté de vivre ensemble. Face à la haine, nous répondons par la culture, par l'éducation, par le dialogue. Face à la terreur, nous affirmons notre confiance dans la vie, dans la justice, dans la force des liens humains. Mes chers collègues, je vous propose que nous observions maintenant une minute de silence, à la mémoire des victimes des attentats du 13 novembre 2015, et de toutes celles et ceux que la violence aveugle a privé de leur avenir.

L'ensemble de l'assemblée s'est levée pour observer une minute de silence.

# Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre n'est à ce jour pas encore en ligne sur le site de la Mairie. Il nous a été fourni avec la convocation au conseil municipal pour approbation avant publication sur le site de la Mairie dans la semaine. N'oubliez pas de lire notre propre compte rendus pour avoir plus de détails (<u>Réunion du Conseil Municipal du 23 septembre 2025</u>).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Communication de l'arrêté préfectoral portant enregistrement d'une usine production et de stockage de sacs en papier, destinés au secteur de l'emballage alimentaire et du déchet vert exploitée par la SAS Tapiero Exploitation

Il s'agit d'une simple information requise par le droit : <u>Arrêté</u> <u>Préfectoral — Tapiero</u>

#### Communication du rapport d'activités 2024 de la CC POL

De même, cette communication (sans débat) au conseil municipal était obligatoire : Rapport d'activité 2024.pdf (1) compressed

### Décision modificative n°1 sur le Budget Général

Il est nécessaire de modifier le budget général afin d'augmenter les crédits relatifs aux amortissements, et d'inscrire la recette supplémentaire liée à la hausse de l'attribution de compensation.

Plus de détails dans la délibération : CM-20251113-1

DM 1 - Budget Général

Voté à l'unanimité.

## Admission en non-valeur des créances irrécouvrables sur le budget général

Le Trésorier a demandé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de sommes dues dans la liste n°7471631233, pour un montant de 14 526,74 €.

Voté à l'unanimité.

#### Effacement de dettes sur le budget général

Il nous est proposé de valider l'effacement des dettes (pour un montant total de 4 137,49 €) : liste n° 7867040533. Elles concernent notamment l'eau et l'assainissement, le restaurant scolaire et l'ASLH.

Voté à l'unanimité.

# Approbation de la modification des attributions de compensation

La présente délibération vise à présenter la modification des attributions de compensation votée par la Communauté de Communes afin de tenir compte de la baisse importante du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Plus de détails dans la délibération : CM-20251113-2

Voté à l'unanimité.

## Souscription d'un contrat d'assurance des risques statutaires pour l'ensemble des agents affiliés à la CNRACL — autorisation de signature du marché

La commune de Saint-Junien dispose d'un contrat d'assurance pour couvrir le risque statutaire en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle pour l'ensemble de ses agents affiliés à la CNRACL, ainsi que ceux du CCAS. Le marché public arrive à terme le 31 décembre 2025 et il est indispensable de renouveler ce marché afin de garantir la sécurité financière de la collectivité et des agents.

Le choix s'est porté, au vu du rapport d'analyse des offres et des éléments de contexte apportés (type et durée des sinistres), sur la solution du groupement dont le mandataire est la société Relyens, permettant une prise en charge à 100%, sans franchise. Le montant prévisionnel pour l'année 2026 est de 95 411,98 € TTC (taux de 1,65%, identique au précédent contrat).

Plus de détails dans la délibération : CM-20251113-3

Voté à l'unanimité.

### Autorisation de signature des marchés de travaux de rénovation du premier et du deuxième étage de la maison des Charmilles

Le rez-de-chaussée du bâtiment dit «Maison des Charmilles» a été rénové, et est utilisé par des associations, depuis de nombreuses années. Cependant, les étages n'ont, eux, jamais été aménagés. La commune de Saint-Junien souhaite donc aménager les étages du bâtiment afin d'y proposer un hébergement à d'autres associations. Cette proposition intervient suite aux préconisations du SDIE et permettra une réorganisation et une meilleure gestion des bâtiments mis à disposition des associations. Une consultation a donc été lancée pour attribuer les marchés de travaux pour cette rénovation. La maitrise d'œuvre de l'opération est assurée en interne, par les services municipaux.

Il y avait 7 lots. Le montant des travaux avait été estimé à 225 000,00 € hors taxe. Le commencement d'exécution des travaux est prévu début 2026, pour une durée globale de 6 mois maximum. La commission des marchés à procédure adaptée s'est réunie le 16 octobre 2025 et a rendu un avis favorable aux offre suivantes :

- Lot 1 : Société KDS, pour un montant prévisionnel hors taxe de 15 790,00 €
- Lot 2 : Société Komar, pour u n montant prévisionnel hors taxe d e 2 8 468,06 €
- Lot 3: Société Lim'Isol dans sa solution variante n°2 « faux plafond bord A », pour un montant prévisionnel hors taxe d e 91 795,43 €.
- Lot 4 : Société APB Raynaud, pour un montant prévisionnel hors taxe d e 26 436,45 €
- Lot 5 : Société Pfrimmer, pour un montant prévisionnel hors taxe de 1 4 805,00 €
- Lot 6 : Société Camp dans sa solution variante « PMR », pour un montant prévisionnel hors taxe de 38 173,43 €.
- Aucune offre n'a été enregistrée sur le lot 7 (ferronnerie)

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève donc à un total de 215 468,37 € hors taxe. Le lot 7 n'étant pas considéré comme indispensable à l'opération et afin de ne pas retarder le commencement d'exécution des travaux, il est décidé de ne pas le relancer immédiatement. Une consultation ultérieure spécifique sera lancée pour ces prestations.

Plus de détails dans la délibération : CM-20251113-4

Voté à l'unanimité.

# Autorisation de signature des marchés de travaux de construction d'un bâtiment de stockage au parc municipal des sports

Le service sports et manifestations utilise actuellement le local de Roc Chêne pour stocker du matériel. Dans la perspective de la vente du domaine, il convient de déménager tout ce matériel. N'ayant pas d'autres locaux de stockage à disposition et afin également d'optimiser la logistique et réduire les déplacements, il a été décidé de construire un nouveau bâtiment de stockage au sein du parc municipal des sports.

Il y avait 2 lots. Le montant des travaux avait été estimé à 100 000,00 € hors taxe. Le commencement d'exécution des travaux est prévu début 2026, pour une durée globale de 4 mois maximum. La commission des marchés à procédure adaptée s'est réunie le 16 octobre 2025 et a rendu un avis favorable aux offre suivantes :

- Lot 1 : SAS Mazière Michel dans sa solution variante « longrines » pour un montant prévisionnel hors taxe de 35 131,00 €.
- Lot 2 : société ABCI pour un montant prévisionnel hors taxe de 59 925,00 €.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève donc à un total de 95 056,00 € hors taxe.

Plus de détails dans la délibération : CM-20251113-5

Voté à l'unanimité.

# Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt — Développer une offre d'hébergement

Dans le cadre de sa gestion pro-active de son patrimoine immobilier, la commune souhaite céder un bien communal via un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin de stimuler le développement de l'hébergement sur son territoire.

Plus de détails dans la délibération : CM-20251113-6

Le cahier des charges : <u>AMI Roc Chêne — Cahier des charges</u>

#### Yoann Balestrat prend la parole pour notre groupe :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Simplement quelques mots qui tiennent plus de l'explication de vote que du débat, la précédente séance ayant été assez largement consacrée à ce dossier et notre temps de travail hors séance ayant été semble-t-il fort utile pour bien comprendre, réciproquement, nos points de vue.

Nos approches sont différentes dans la manière d'aborder la vente du site. Alors que vous cantonnez dès maintenant l'avenir du site à une activité précise, à savoir l'hébergement touristique ou de très courte durée, nous aurions préféré une ouverture plus grande aux potentiels projets de nature diverse, tout en identifiant quelques priorités — et non une seule comme vous le faites — afin de sélectionner le meilleur projet pour le site et pour notre commune. Notre proposition d'élargir le champ des possibles maintenait parmi les priorités celle que vous avez retenue et envisageait d'en mentionner d'autres, parmi lesquelles l'hébergement locatif résidentiel, la culture, les loisirs ou encore le développement d'activités économiques. Et conséquemment, parmi les critères de sélection, nous aurions notamment ajouté, en plus de ceux qui figurent déjà dans le cahier des charges, la création d'emplois.

Autrement dit, pour vous, l'AMI cible plus une activité qu'un site ; pour nous, il devrait cibler le site avant l'activité. Votre approche nous semble trop restrictive et pourrait conduire à passer à côté du projet le plus adapté pour le site et le plus pertinent pour l'intérêt de notre commune. Nous prenons donc note de cette divergence d'approche qui n'est pas un désaccord sur l'existence du besoin en matière d'hébergement touristique ou de très courte durée.

Parallèlement, nous vous sommes reconnaissants d'avoir revu la composition du jury de sélection des projets et accepté la présence d'un membre de notre groupe. Nous tenons aussi à saluer la méthode utilisée pour vendre ce bien communal. Elle répond à la transparence que nous n'avons cessé de défendre durant le mandat et nous remercions ici les services pour la rédaction du cahier des charges.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, nous ne nous opposerons pas à l'adoption de cette délibération sans pour autant être en mesure de la valider complètement. C'est pourquoi, comme nous vous l'avons déjà indiqué, nous nous abstiendrons.

Ci-joint, notre proposition de cahier des charges.

Thierry Granet répond que le cahier des charges a été modifié pour de l'hébergement, et plus seulement de l'hébergement touristique. Yoann précise que c'est effectivement une modification qui a été apportée, mais que dans les prérequis, on parle bien de répondre au besoin de fidéliser les itinérants, ce qui marque bien le tourisme comme priorité. D'où le terme « hébergement de courte durée » également utilisé dans l'intervention. Le Maire confirme les discussions et cette minime évolution parce que l'hébergement de courte durée est de son point de vue une priorité de la ville. Il ajoute que la majorité ne voulait pas ouvrir trop l'AMI pour éviter les offres farfelues.

Pierre Allard prend alors la parole pour indiquer que l'hébergement est bien une activité économique qui crée de l'emploi (Note du rédacteur : ce n'est pas forcément l'activité qui en crée le plus...). Puis il part dans des divagations sur le fait que seuls les offices habitat du département ou de la ville (Saint-Junien Habitat) ont le droit de faire du logement locatif... Il nous enjoint ensuite à rester efficaces dans les débats du jury malgré notre abstention. Yoann lui répond que notre groupe Énergie citoyenne a toujours travaillé sérieusement et de manière constructive, et que nous continuerons à le faire. Yoann précise également qu'il y a un manque d'habitats locatifs (hors logements sociaux) et que ce besoin sur le territoire a été largement souligné dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).

Voté à la majorité, les 5 élus Énergie Citoyenne s'abstenant.

Modification du règlement intérieur de l'organisation du

#### personnel municipal

Il est proposé de modifier le RI d'organisation du personnel municipal pour prendre en compte l'ajout d'une durée de travail hebdomadaire de 39h par semaine donnant droit à 23 jours de RTT. Cette nouvelle modalité de travail viendrait s'ajouter aux cycles déjà existants, et pourrait être mise en œuvre en fonction des nécessités de service, après validation des responsables de service et directeurs. Pour mémoire, les cycles de travail existants sont les suivants : 35h, 35h30, 36h, 36h30, 37h, 37h30. Le projet de modification du règlement intérieur a été soumis, pour avis, au Comité Social Territorial lors de sa séance du 14 octobre 2025, qui a émis un avis favorable.

Voté à l'unanimité.

# Adaptation du tableau des emplois permanents et occasionnels au 1er décembre 2025

Il est proposé de valider le tableau des emplois ci-dessous pour prendre en compte :

- la stagiairisation de plusieurs agents,
- un besoin en recrutement au service sports/manifestations,
- la suppression de postes permanents.

#### CM-20251113-7

Voté à l'unanimité.

# Cession parcelle cadastrée Section DN n ° 280 Les Charles Nord aux Consorts PERALEZ

La présente délibération vise à annuler et remplacer la délibération 2025/054 en date du 23 septembre 2025. La précédente délibération faisait référence, suite à une faute de frappe, à la parcelle 80 au lieu de la parcelle 280.

Voté à l'unanimité.

### Mandat spécial - Congrès des Maires

Il est proposé de donner mandat spécial pour permettre la prise en charge des frais occasionnés par et pour Lucien Coindeau et Laure Mura pour se rendre au congrès des Maires de novembre 2025.

Par souci de cohérence sur ce type de délibération, notre groupe a voté contre et j'ai (Jayce Piel) pris la parole pour expliquer pourquoi :

Si nous ne remettons nullement en cause le fait que notre commune soit représentée à cet événement, la délibération présentée nous pose problème pour les mêmes raisons que celles exposées depuis le début du mandat.

Nous notons cependant que cette délibération s'appuie bien cette fois-ci sur l'article L 2123-18 du CGCT et non sur l'article L 2123-18-1 du CGCT, comme nous l'avions fait remarquer lors de la précédente séance, visiblement de manière juste, concernant le traditionnel déplacement à l'assemblée générale de l'association Ville et métiers d'art.

Pour nous, vous le savez, les indemnités de fonction doivent permettre de faire face à ce genre de frais.

Enfin, ici aussi, nous souhaiterions qu'une synthèse écrite nous soit transmise à l'issue de la mission et que le principe d'un tel retour à l'ensemble des membres du conseil soit inscrit dans la présente délibération.

Je profite d'ailleurs de cette intervention pour indiquer que nous n'avons pas encore reçu de synthèse à la suite du déplacement à Chartres les 16 et 17 octobre derniers...

C'est pourquoi, compte tenu de ces différents éléments, notre groupe ne peut valider cette délibération et votera contre.

La demande d'un rapport écrit a été ajoutée à la délibération.

Quelques rappels du rédacteur :

Montant des indemnités de fonctions dont disposent les adjoints au maire : 1235 euros brut par mois ;

Montant des indemnités de fonctions dont disposent les conseillers délégués : 560 euros brut par mois ;

Montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement relativement faible en comparaison.

Voté à la majorité, les 5 membres d'Énergie Citoyenne votant contre.

### Fourniture et tarif de repas pour la commune de Saillat-sur-Vienne

En raison d'un problème de personnel municipal consécutif à un arrêt maladie, la commune de Saillat-sur-Vienne sollicite la commune de Saint-Junien afin de lui venir en aide, de manière ponctuelle, pour assurer la production des repas destinés aux enfants et aux adultes de l'école de Saillat-sur-Vienne (71 repas). Cette demande est formulée pour la période allant de novembre jusqu'au 19 décembre 2025 inclus.

Il est proposé de fixer le prix unitaire des repas à 5,25 euros HT, conformément au tarif actuellement appliqué à la commune de Brigueuil dans le cadre du marché en cours.

Voté à l'unanimité.

#### Service culturel — Révision des règlements intérieurs

Afin d'harmoniser les textes avec les pratiques, d'actualiser les textes, de simplifier les termes et de responsabiliser les usages plus que punir les mésusages, le service municipal d'action culturelle soumet une révision des conditions générales suivantes :

- Médiathèque : l'arrêté actuellement en vigueur portant règlement intérieur date du 4 janvier 2022
- Espaces numériques et Wi-Fi public de la médiathèque : l'arrêté actuellement en vigueur portant charte de l'utilisateur des espaces numériques de la médiathèque et des maisons de quartier de Saint-Junien date du 21 décembre 2017
- Espaces culturels : l'arrêté actuellement en vigueur portant règlement intérieur date du 13 septembre 2017

Plus de détails dans la délibération : CM-20251113-8

Voté à l'unanimité.

#### Subventions versées aux associations

Il est proposé de se prononcer sur le reliquat de la provision prévue pour les demandes en cours d'année, soit un montant total de 4 235 €.

| Ecoles, Collèges, Lycées, Université, Jeunesse |  | MONTANTS<br>SUPPLEMENTAIRES<br>SUBVENTIONS 2025 |
|--|--|---|
| 10   | Association sportive collège Louise Michel | 500   |
| 16   | Association Zoé Ecole Joliot Curie         | 450   |
|  | CULTURE                                    |   |
| 221  | Foutez nous la paix                        | 1 500   |
|  | SPORTS                                     |   |
| 71   | ASSJ Tennis de table                       | 750   |
|  | SOLIDARITE - ENTRAIDE- SANTE               |   |
| 109  | Restaurant du Cœur                         | 250   |
| 13   | ECONOMIE-AMENAGEMENT                       |   |
| 230  | Angoulim                                   | 485   |
|  | ANCIENS COMBATTANTS                        |   |
| 171  | F.N.A.C.A                                  | 300   |
|  | TOTAL GENERAL                              | 4 235   |
|  | SOLDE                                      | 0   |

Voté à l'unanimité des votants, Éliane Croci ne participant pas au vote puisqu'elle fait partie du bureau d'Angoulim.

### Convention de partenariat 2025 - Fédération de Pêche

Afin d'améliorer la coordination entre les gardes-pêche et la police municipale de Saint-Junien, il est proposé d'établir une convention avec la Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Cette convention fixe les modalités de mise en œuvre d'actions conjointes de sensibilisation, de contrôle et de formation, liées à la police de la pêche en eau douce sur les territoires de la commune.

Plus de détails dans la délibération : CM-20251113-9

Voté à l'unanimité.

#### Vente de ferraille à cisailler

Il est proposé de valider la vente de ferraille sans utilité pour la collectivité pour un montant de 182,40 €.

Voté à l'unanimité.

#### Remerciements

- La Libre Pensée remercie la municipalité pour le prêt de la salle Amédée Burbaud.
- Le Lions Clubs remercie la municipalité pour le prêt et la mise à disposition du matériel lors de la journée « Dépistage du Diabète ».

- Les amis des fleurs remercie la municipalité pour l'aide apportée lors de la 9e fête des plantes.
- Orchestre Municipal d'Harmonie remercie la municipalité d'avoir répondu favorablement à leur demande d'accepter de donner le nom de Jean Jeudi au Kiosque de la place Lacôte.
- ASSJ Athlétisme remercie la municipalité pour l'aide apportée pour la 25e édition de « courir à Saint-Junien ».
- Association LimouZi'K Band remercie la municipalité pour l'attribution d'une subvention.
- UNA Ouest 87 remercie la municipalité pour l'attribution d'une subvention.

#### Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

#### <u>Décisions - CM du 13.11.2025</u>

L'ordre du jour étant épuisé, Hervé Beaudet annonce la clôture de la séance à 19:26.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- <u>Accueil Actualités</u>
  - Actualités
  - ∘ <u>Vie du groupe</u>
  - Calendrier
- Vie des Conseils
  - Comptes-rendus
  - Commissions municipales
  - ∘ Commissions POL
- Départementales 2021

- Municipales 2020
  - ∘ Nos candidats
  - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- Le Jugement Majoritaire
- Contactez-nous !
- Recherche
- Connexion

# Réunion du Conseil Municipal du 23 septembre 2025

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 15 novembre 2025





L'AMI pour la réaffectation de Roc-Chêne et le changement de PLU concernant le site de la Giboire ont été les 2 sujets qui ont suscité le plus de débats.

Le 23 septembre 2025 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Pierre Allard était absent, représenté par Philippe Gandois.

Hervé Beaudet était absent, représenté par Nadège Coucaud.

Mireille Chabaud était absente, représentée par Éliane Croci.

Béatrice Compère était absente, représentée par Laure Mura.

Didier Lekiefs était absent, représenté par Clément La Dune.

Didier Roy était absent, représenté par Bernadette Desroches.

Julia Sebbah était absente, représentée par Michèle Brenac.

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre 2025
- <u>Communication de l'arrêté préfectoral portant enregistrement d'une usine production et de stockage de sacs en papier, destinés au secteur de l'emballage alimentaire et du déchet vert exploitée par la SAS Tapiero Exploitation</u>
- Communication du rapport d'activités 2024 de la CC POL
- <u>Décision modificative n°1 sur le Budget Général</u>
- Admission en non-valeur des créances irrécouvrables sur le budget général
- Effacement de dettes sur le budget général
- Approbation de la modification des attributions de compensation
- <u>Souscription d'un contrat d'assurance des risques statutaires pour l'ensemble des agents affiliés à la CNRACL autorisation de signature du marché</u>
- <u>Autorisation de signature des marchés de travaux de rénovation du</u> premier et du deuxième étage de la maison des Charmilles
- <u>Autorisation de signature des marchés de travaux de construction</u> <u>d'un bâtiment de stockage au parc municipal des sports</u>
- <u>Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt Développer une offre d'hébergement</u>
- <u>Modification du règlement intérieur de l'organisation du personnel</u> municipal
- Adaptation du tableau des emplois permanents et occasionnels au 1er décembre 2025
- <u>Cession parcelle cadastrée Section DN n ° 280 Les Charles Nord aux</u> Consorts PERALEZ
- <u>Mandat spécial Congrès des Maires</u>
- Fourniture et tarif de repas pour la commune de Saillat-sur-Vienne
- Service culturel Révision des règlements intérieurs
- <u>Subventions versées aux associations</u>
- Convention de partenariat 2025 Fédération de Pêche
- <u>Vente de ferraille à cisailler</u>
- Remerciements
- <u>Décisions du Maire</u>

adjointe, ouvre et préside la séance.

Début de la séance à 18h30.

# Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 2 et 26 juin 2025

Les procès-verbaux des séances du 2 et 26 juin ne sont à ce jour pas encore en ligne sur le site de la Mairie. Il nous ont été fournis avec la convocation au conseil municipal pour approbation avant publication sur le site de la Mairie dans la semaine. N'oubliez pas de lire nos propres comptes rendus pour avoir plus de détails (Réunion du Conseil Municipal du 2 juin 2025 et Réunion du Conseil Municipal du 26 juin 2025).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

### DM 1 Camping

Afin de régulariser les amortissements de certaines immobilisations, un ajustement des crédits relatifs aux opérations d'ordre des chapitres 042 et 040 est nécessaire.

Plus de détails dans la délibération : CM-20250923-1

#### DM 1 camping

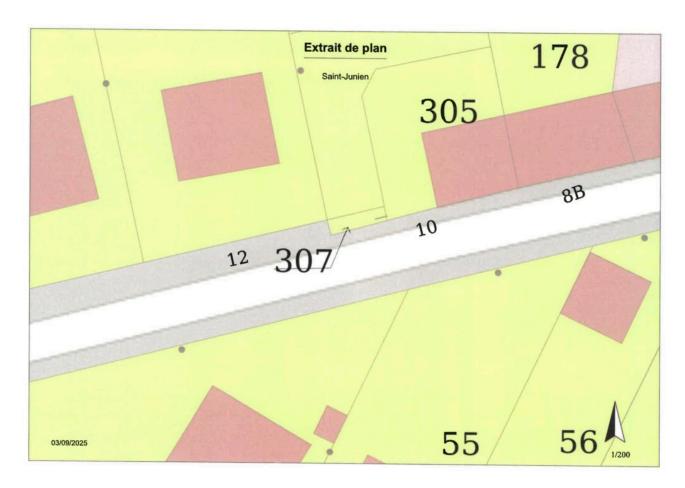
Voté à l'unanimité.

### Acquisition parcelle AR 307 - 10 rue de Saint Amand

Monsieur VERGNAUD Emilien est propriétaire de la parcelle cadastrée Section AR n° 307 située 10 rue de Saint-Amand. Cette parcelle d'une superficie de 7 m2 correspond sur le terrain à de la voirie sous laquelle se trouve une canalisation d'eaux usées ainsi qu'un regard.

Afin de régulariser une situation d'emprise existante sur le terrain, il est proposé au Conseil municipal d'acquérir la parcelle cadastrée Section AR n° 307 d'une superficie de 7 m' au prix symbolique de 1 euro.

Cette parcelle sera incorporée au domaine public communal.



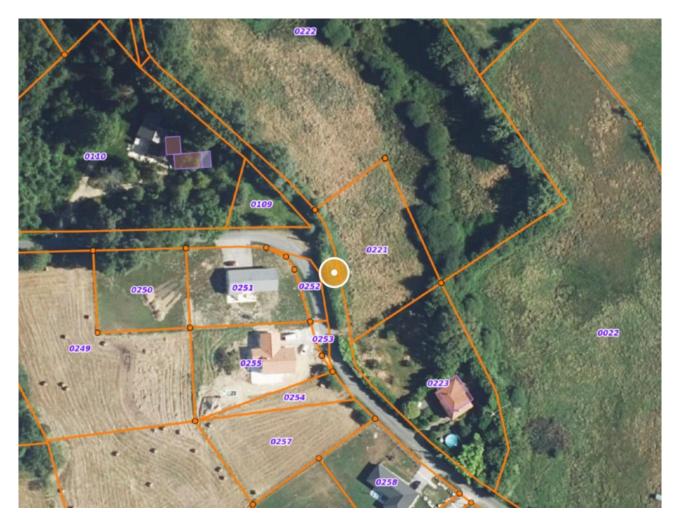
Plan de la parcelle AR307

Voté à l'unanimité.

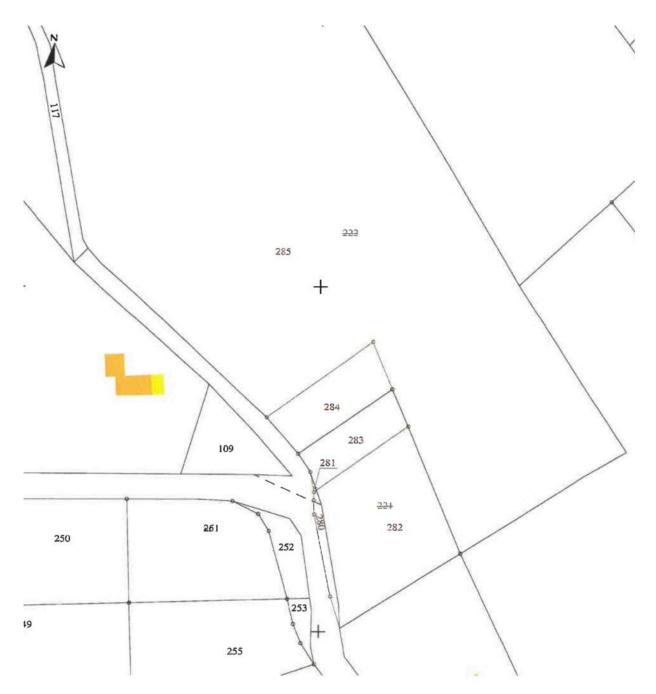
# Désaffectation parcelle DN 280 - Les Charles Nord

Il s'agit pour le Conseil municipal de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée Section DN n° 280 située Les Charles Nord à Saint-Junien. Les Consorts PERALEZ souhaitent se porter acquéreurs de la parcelle cadastrée Section DN n°280, parcelle riveraine de leur propriété future.

Par document d'arpentage réalisé par le Cabinet Vincent, cette portion du domaine public communal correspond à la parcelle cadastrée Section DN n° 280 d'une superficie de 80 m2. Cette parcelle correspond à des talus de bord de route communale d'ores et déjà intégrés à la parcelle voisine.



La parcelle 280 longe ce qui était précédemment la parcelle 221 (sur ce plan GeoPortail) aujourd'hui 282.



Les nouvelles numérotations.

Voté à l'unanimité.

# Déclassement parcelle DN 280 - Les Charles Nord

Suite de la délibération précédente : il s'agit pour le Conseil municipal de déclasser du domaine public la parcelle communale cadastrée Section DN n° 280. Le déclassement de ladite parcelle permet le versement de cette dernière dans le domaine privé de la Commune de Saint-Junien et la rend ainsi aliénable.

Voté à l'unanimité.

### Cession parcelle DN 280 — Les Charles nord aux consorts Peralez

Monsieur et Madame PERALEZ Sandrine et Daniel souhaitent acquérir la parcelle cadastrée Section DN n°280 sise Les Charles Nord, riveraine de leur propriété future. La présente délibération vise à céder au prix de 600 euros la parcelle de 80m2.

Voté à l'unanimité.

#### Signature accord-cadres travaux de voirie

Les services techniques de la commune de Saint-Junien souhaitent être plus réactifs dans l'exécution des petits travaux d'entretien de voirie. Une procédure pour des accords-cadres s'exécutant à bons de commande a donc été lancée pour répondre à tous les petits travaux de réparation de voirie et de signalisation horizontale.

Plus de détails dans la délibération : CM-20250923-4

Nathalie pose alors une question :

Madame la première adjointe, chers collègues,

Il est indiqué dans l'exposé des motifs de la délibération que « les services techniques de la commune de Saint-Junien souhaitent être plus réactifs dans l'exécution des petits travaux d'entretien de voirie. Pour quelles raisons les services ne sont-ils pas assez réactifs (matériel, personnel, compétences, organisation, etc.) ?

Nadège Coucaud répond que la réactivité est à comprendre dans le cadre des marchés publics, où un accord-cadre permet de passer des bons de commande sans relancer de multiples consultations, accélérant ainsi les interventions sur le terrain.

Yoann Balestrat insiste sur le fait que certains petits travaux d'entretien sont déjà réalisés en régie. Il s'interroge sur le choix de recourir à une entreprise privée pour des travaux qui pourraient être effectués en interne, notamment compte-tenu du montant conséquent du marché (250 000 euros). Il exprime une inquiétude face à cette « externalisation » potentielle et demande si une étude des coûts/bénéfices d'une internalisation (acquisition de matériel, recrutement de personnel) a été réalisée. Il souhaite également savoir si ces décisions ont été discutées avec les organisations syndicales pour éviter tout malentendu ou mal-être au sein du personnel communal.

Sur ce dernier point, il est répondu que cela a été effectivement

discuté avec les services. Bernard Beaubreuil prend la parole pour indiquer que dans tous les cas, ce marché n'obligera en rien à passer par l'entreprise et que ce qui pourra être fait en régie le sera probablement puisque cela nous coûtera moins cher. Éliane Croci précise aussi qu'il y a actuellement énormément de très petits travaux réalisés en régie, ce qui occupe beaucoup les services. Enfin, il est précisé qu'il n'est maintenant plus possible de demander des subventions pour les travaux en régie alors que c'est possible pour les travaux externalisés (qui de plus permettent d'avoir une réduction sur la TVA), et qu'en termes de coût, cela est donc parfois plus intéressant.

José Fernandes (directeur des services techniques) conclut en affirmant que ce marché ne vise pas à concurrencer les équipes en régie, qui continueront leurs activités. Il indique que la formulation de la délibération n'est peut-être pas tout à fait appropriée, préférant l'expression « petites opérations » plutôt que « petits travaux d'entretien », car il s'agit d'opérations pouvant atteindre plusieurs dizaines de milliers d'euros (il mentionne un exemple à 50 000 euros). Il explique que l'objectif est d'éviter les longs délais des procédures de consultation pour des opérations de cette ampleur (2 à 4 mois), et de permettre une réactivité immédiate via bons de commande. Il rappelle que ce type de marché existait déjà il y a quelques années et avait été mis de côté un temps.

Yoann réaffirme la divergence politique, estimant que le recours à l'externalisation pour des tâches qui pourraient être internalisées pose question pour le service public. Il s'inquiète de l'attractivité des postes de nos agents pour du personnel qualifié s'ils sont cantonnés à une routine sur les petits travaux. Nadège Coucaud explique qu'il n'y a pas d'objectif de concurrence mais de complémentarité.

Alex Gerbaud prend alors la parole pour s'étonner de la temporalité de nos remarques. Le principe existait déjà avant et personne ne s'en offusquait (Note du rédacteur : un tel marché n'a jamais été passé durant ce mandat). Il affirme que notre prise de position n'est qu'électoraliste. (Note du rédacteur : il ne conçoit probablement la politique que comme des combats électoraux, et pas comme des échanges d'opinions et des actions concrètes...)

Yoann est attristé que le débat dérive vers des considérations électorales plutôt que de se concentrer sur le fond de la question politique et les valeurs de l'action municipale. Il appelle au respect mutuel et à la poursuite d'un débat constructif sur le sens de l'engagement envers la commune, loin des attaques et des petites phrases.

Clément La Dune souligne l'importance de défendre les régies municipales et rappelle le contexte budgétaire local, contraint en raison des politiques nationales.

Voté la majorité, les 5 élus Énergie citoyenne s'abstenant.

# Fourniture produit entretien — lot 3 papiers essuyage — avenant 2

Lors de la signature du marché 2024-35 relatif à la fournitures de produits d'entretien et fournitures puéricultures, le lot 3 « papiers d'essuyage » a été sous-évalué. Un avenant avait été signé en février 2025 et il est maintenant nécessaire d'augmenter le seuil du montant maximum de commande de 10% (maximum autorisé) en attendant de résilier le contrat et de faire une nouvelle consultation simplifiée. Le seuil maximum de commande passerait donc à 16 500 €.

Voté à l'unanimité.

### Tableau des emplois au 1er octobre 2025

Il est nécessaire d'adapter le tableau des emplois pour prendre en compte les évolutions de carrières, la stagiarisation de deux agents (restauration et voirie), la réorganisation de la police municipale ainsi que le remplacement d'une ATSEM.

Le détail dans le tableau ci-joint : CM-20250923-5

Voté à l'unanimité.

#### **AMI Padel Tennis**

Dans le cadre du développement des infrastructures sportives de la commune et face à l'essor du Padel Tennis, la commune de Saint-Junien souhaite étudier la possibilité d'installer des terrains de Padel tennis semi-couverts dans l'enceinte du parc municipal des sports. L'installation de deux terrains permettrait au club local de développer significativement la pratique du Padel, notamment à travers l'organisation de tournois, aujourd'hui limités par la présence d'un seul terrain non couvert. Des créneaux gratuits seront réservés à la Mairie et au club de tennis, garantissant un accès local et associatif.

Dans cette optique, la commune souhaite lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue de sélectionner un opérateur pour assurer la construction, la gestion et l'animation de deux terrains de Padel tennis semi-couverts.

Plus de détails dans la délibération : CM-20250923-6

Je (Jayce Piel) prend alors la parole :

Mes chers collègues,

La délibération indique que « des créneaux gratuits seront

réservés à la mairie et au club de tennis, garantissant un accès local et associatif. » Or, sauf erreur, dans l'AMI qui nous a été transmis en document complémentaire, nous ne retrouvons pas trace de cet objectif.

#### Deux questions :

- Un objectif a-t-il été fixé en termes de volume et d'horaires dédiés à la Mairie et au club ?
- Est-il possible de mentionner cet objectif précis dans l'AMI ?

En effet, nous souhaiterions que cette disposition soit pleinement garantie et que l'entreprise privée qui gérera la structure ne laisse pas au service public simplement quelques créneaux, potentiellement les moins attractifs, sinon la notion d'accès de tous aux infrastructures sportives ne serait pas effective dans les faits…

Philippe Gandois répond que les créneaux ne sont actuellement pas définis et qu'ils le seront avec le porteur de projet une fois qu'il sera déterminé. Yoann demande alors s'il est possible de rajouter au texte de l'AMI qu'il y aura cette nécessité d'accorder des créneaux horaires à la collectivité et au club. Philippe Gandois se dit favorable à ce que cela soit ajouté à l'AMI.

Voté à l'unanimité.

#### Lancement AMI ROC CHENE

La commune souhaite céder un bien communal via un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin de stimuler le développement de l'hébergement touristique sur son territoire.

La Commune de Saint-Junien est propriétaire de cet ensemble immobilier d'une superficie de 1033 m2 à proximité du centre de Saint-Junien, situé au 52 chemin des Gouttes dit « ROC CHENE ». La municipalité ambitionne de faire revivre ce lieu à fort potentiel, au travers de la création d'une offre d'hébergement pour répondre aux importants besoins d'accueils touristiques notamment pour les accueils collectifs.

Plus de détails dans la délibération : CM-20250923-7

Frank Bernard prend la parole :

Mes chers collègues,

Notre groupe regrette de ne pas avoir été associé à cette réflexion C'est un dossier aui aurait pu être traité dans un esprit d'ouverture. Ces réflexions ont abouti à un cahier des charges annoncé en annexe, mais qui n'a pas été joint au projet des délibérations. Nous ne l'avons pas trouvé non plus sur le site internet de la Mairie, bien qu'il soit indiqué dans le texte de la délibération qu'il y sera disponible dès le 19 septembre. Ce n'est certes qu'une question de procédure, mais c'est un peu gênant pour que l'on puisse délibérer en toute connaissance de cause.

Une autre remarque concerne l'emprise du bien. Le texte indique page 35 « un ensemble immobilier d'une superficie de 1033 m² », mais cela ne correspond qu'aux bâtiments. En fait, les deux parcelles CT46 et CT47 sont indiquées au cadastre pour une superficie de 6 665 m² et 3 585 m², soit un total de plus de 10 000 m². Le domaine se compose de l'ancien bâtiment de la clinique Roc Chêne, des vastes bâtiments d'exploitation de l'ancienne ferme, du parc et d'un pavillon (années 1960 ?) construit dans le parc et actuellement habité.

J'en viens maintenant aux objectifs du projet : la délibération met en avant (page 35) « les importants besoins d'accueil touristique, notamment pour les accueils collectifs ». Ces besoins ont-ils été quantifiés ? Sur quelle étude s'appuie cette affirmation ?

Stéphanie Fourgeaud (directrice générale des services) indique alors qu'il y a effectivement eu une erreur et que le rapport (AMI-RocChene) aurait dû être joint avec la convocation. Ce document présente le contexte du site et explique les raisons du choix.

Nadège Coucaud répond qu'une étude mandatée externe n'a pas été réalisée pour quantifier les besoins. Cependant, les associations sportives et culturelles ont exprimé un manque criant de structures d'accueil collectif depuis de nombreuses années, notamment pour l'organisation de stages et pour l'hébergement de jeunes visiteurs. De plus, il y a une recherche croissante d'hébergements de courte durée par des stagiaires et alternants. Ces besoins ne résultent pas d'une étude formelle, mais d'un constat partagé par la population et les associations depuis plusieurs mandats.

Thierry Granet confirme que l'absence d'hébergements touristiques individuels et collectifs à Saint-Junien et ses environs est un problème ancien. Il note que des appart-hôtels privés ont un taux d'occupation élevé, mais que le manque d'hébergements collectifs et familiaux pour les séminaires et le tourisme persiste. Il souligne l'attractivité du territoire (notamment avec la proximité d'Oradour-sur-Glane) et le besoin de prolonger la durée des séjours touristiques (de 24h à 48h ou 72h) pour stimuler l'économie locale. Il explique que Roc-Chêne est un bâtiment vétuste, qui nécessiterait de lourds investissements pour être maintenu comme maison des associations. Le schéma directeur immobilier a préconisé de se séparer de ce bâtiment, mais son potentiel pour l'hébergement reste pertinent.

Nadège Coucaud insiste sur le choix de passer par un AMI pour garantir la transparence et le contrôle de la destination finale du bien, favorisant la transparence (Note du rédacteur : c'est bien pour ça que nous demandons ce type de procédures depuis le début du mandat !!)

Yoann remercie ses collègues pour les précisions apportées. Il affirme ne pas remettre en cause le principe de l'AMI, cette démarche garantissant un certain niveau de transparence dans la vente des biens publics, clarté demandée par Énergie citoyenne depuis le début du mandat. Cependant, il regrette le manque de concertation préalable avec les élus qui découvre ce dossier en séance (aucune réunion ou échange préalable). Sans nier le besoin d'hébergement touristique collectif, Yoann s'interroge sur le choix de Roc-Chêne pour répondre à cette attente, étant donné que d'autres biens publics de la commune auraient pu avoir cette vocation car ils l'avaient avant (auberge de jeunesse sur le site de Saint-Amand, aujourd'hui désaffectée).

S'en suit un long débat où la majorité insiste sur le fait que l'idée est de réaffecter Roc-Chêne en tant qu'hébergement collectif quand notre groupe se demande pourquoi limiter uniquement l'AMI à ce type de projet (des investisseurs pourraient avoir d'autres projets tout aussi intéressants pour notre commune et son attractivité). Notre groupe rappelle qu'un bâtiment sur le site abbaye de Saint-Amand était affecté à cet usage il n'y a pas si longtemps. Notre groupe rappelle également que l'on avait proposé ce site de Roc-Chêne comme solution alternative à l'artificialisation et à l'aménagement du site des Goulas, pour y faire des logements locatifs individuels, en partie sociaux (Note du rédacteur : lors de l'adoption de la délibération de vente du site des Goulas, la majorité ne parlait que du besoin en logements sur cette zone, pas du besoin en hébergement touristique collectif...).

Lucien Coindeau, dans une très longue intervention, indique que cela fait plus de 15 ans qu'il avait proposé un projet de réaménagement et construction de toute cette zone, du Châtelard à Roc-Chêne en passant par les Goulas. La conclusion est, selon lui, que cela prouve bien le besoin en hébergement collectif.

Face à différents arguments tenus par des membres de la majorité, Yoann dénonce l'absence de cohérence entre les étiquettes politiques et les actes : les partis sont considérés comme des alibis...

Par ailleurs, Yoann conclut en indiquant comment nous aurions fait si nous avions piloté le projet : 1) Réfléchir sur la possibilité ou non de faire quelque chose avec les autres biens qui avaient déjà vocation d'hébergement touristique collectif avant de choisir la destination privilégiée pour Roc-Chêne. 2) On aurait consulté la minorité et on en aurait discuté avant le conseil municipal. 3) L'ensemble des documents auraient été fournis en temps et en heure. 4) On aurait intégré la minorité dans le groupe de travail chargé d'examiner les projets qui seront déposés par des investisseurs (transparence).

Clémence Pique prend ensuite la parole pour s'indigner que l'on pointe du doigt le travail d'un agent qui a oublié une pièce jointe dans un mail (Note du rédacteur : ce qui n'est pas le cas, et qui, pour avoir demandé à l'agent en question, n'a pas été pris comme ça.). Elle précise que nous pouvions demander les informations en amont. Nous répondons que nous l'avons fait. (Note du rédacteur : nous avons effectivement demandé des précisions et des documents concernant différentes délibérations dès le 19 septembre au matin. Grâce à nous, un document oublié a été transmis à l'ensemble des membres du conseil avant la séance. Pour information, nous n'avons reçus les autres éléments de réponse que le matin même du jour du conseil municipal... Sans commentaire. Enfin, pour être tout à fait précis, nous n'avons remarqué l'existence de ce cahier des charges que très tardivement sinon nous aurions agi différemment)

Pour finir, Nadège Coucaud propose de rajouter un membre d'Énergie Citoyenne au groupe de travail chargé d'examiner les projets. Yoann la remercie et demande, pour que tout le monde ait le temps d'étudier l'ensemble des documents, que la délibération soit reportée à la prochaine séance. Le sujet n'est effectivement pas urgent : Roc-Chêne a attendu de nombreuses années et peut encore attendre 1 mois et demi...

Après réflexion, et puisque nous n'avions pas eu le cahier des charges avec la convocation, la présidente de séance décide de reporter la délibération à la prochaine séance, ajoutant cependant qu'elle considère que le débat a eu lieu.

Différents points de vue du site de Roc-Chêne :









### Renouvellement d'une convention pour l'implantation d'une station automatique du réseau Météo-France à l'aéroclub Maryse Bastié

Dans le cadre de son réseau d'observation de surface, Météo-France a implanté il y a plusieurs années, une station automatique d'une emprise de 110 m2 sur le terrain cadastré CX 270 situé au lieu-dit La Croix Blanche à Saint-Junien sur le site de l'aérodrome Maryse Bastié. Il s'agit du renouvellement de la convention d'occupation du terrain. Le loyer annuel resterait de 200 euros.

Voté à l'unanimité.

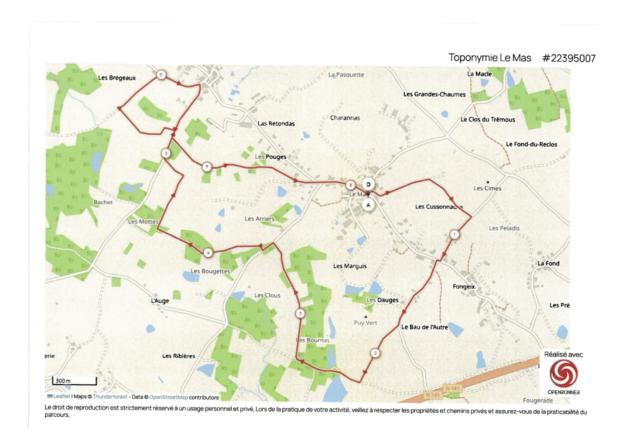
# Inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Haute-Vienne

La commune de Saint-Junien souhaite inscrire deux boucles de randonnée au PDIPR. Il s'agit de créer une boucle au départ du village de la Bretagne ainsi qu'un circuit déjà existant « Toponymie Le Mas », mais non inscrit au PDIPR.

Le premier sentier proposé correspond à une boucle d'environ 13 km, au départ du village de la Bretagne. Ce sentier empruntera des chemins communaux situés sur le territoire de deux communes voisines, lesquelles ont d'ores et déjà validé le projet par délibération.



En complément, il est proposé de profiter de cette démarche pour demander également l'inscription au PDIPR du sentier « Toponymie le Mas » (8,7km), une boucle existante mais non encore référencée dans ce dispositif.



Voté à l'unanimité.

# Appel à projet pour la collecte et recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer

La commune de Saint-Junien, avec la mise en place du groupe de travail « propreté», s'est engagée dans une démarche d'amélioration de l'état de l'espace public. Après la signature de la convention concernant les déchets abandonnés diffus avec CITEO en 2024, il est proposé de déposer une candidature à l'appel à projet «Collecte et recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade» proposé par le même éco-organisme.

Le projet consisterait à l'achat et la pose d'une centaine de corbeilles « Duo » et six abris-bacs pour un investissement d'environ  $100\ 000\ \in\ HT$  et un soutient financier de l'ordre de  $60\ 000\ \in\ .$ 

Plus de détails dans la délibération : CM-20250923-9

Voté à l'unanimité.

#### Dénomination Kiosque - Jean Jeudi

La présente délibération vise à répondre positivement à la demande de l'Orchestre municipal d'harmonie de donner le nom de Jean Jeudi au kiosque de la place Lacôte.

Thierry Granet ajoute que Jean Jeudi a fondé l'école de musique. Le conservatoire de musique qui existe aujourd'hui est le fruit de l'école de musique et de l'harmonie municipale. Le kiosque est présent sur le logo de notre harmonie municipale. Ceci explique le lien fort entre le kiosque, l'harmonie municipale et Jean Jeudi.

Voté à l'unanimité.

#### Dénomination Route de Jabreille - Le Pont à la Planche

Il est proposé de dénommer la voie desservant le lieu-dit « Le Pont à la Planche » en direction de Jabreilles: route de Jabreilles — Le Pont à la Planche (voie en orange).



Voté à l'unanimité.

#### Dénomination Route de Javerdat - Le Pont à la Planche

Il est proposé de dénommer la voie desservant le lieu-dit « Le Pont à la Planche » en direction de Javerdat : route de Javerdat — La Pont à la Planche (voie en orange).



Voté à l'unanimité.

#### Adhésion à la Canut

Il est proposé d'adhérer à la CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms.) pour avoir accès à l'ensemble des marchés proposés.

L'adhésion à la Canut est gratuite. La tarification est construite sur la base d'un coût unitaire annuel pour l'utilisation par accord-cadre souscrit, avec des remises lors de la souscription de marchés supplémentaires.

Plus de détails dans la délibération : CM-20250923-12

Voté à l'unanimité.

## Mandat spécial - Ville et Métiers d'art

La présente délibération vise à donner mandat spécial pour permettre la prise en charge des frais occasionnés par et pour les élus en charge de la culture, Lucien Coindeau (adjoint) et Laure Mura (conseillère déléguée) pour représenter la Mairie lors de l'assemblée générale les 16 et 17 octobre 2025.

Yoann Balestrat prend la parole :

Mes chers collègues,

Si nous ne remettons nullement en cause le fait que notre

commune soit représentée, comme tous les ans, à cet événement, la délibération présentée nous pose problème à plusieurs titres. Ce n'est pas une nouveauté puisque nous l'indiquons chaque année depuis le début du mandat!

Tout d'abord, cette délibération s'appuie sur l'article L 2123-18-1 du CGCT alors que, s'agissant d'un mandat spécial, il faudrait faire référence à l'article L 2123-18 du CGCT, comme d'ailleurs cela avait été fait les années précédentes (malheureusement avec une version non mise à jour). Ce petit débat juridique entraîne des conséquences concrètes sur les modalités de remboursement des frais engagés.

Ensuite, c'est là l'essentiel, pour nous, vous le savez, cette délibération n'est pas opportune. Au regard, d'une part, du montant des indemnités de fonctions dont disposent les adjoints au maire (1235 euros brut par mois) et les conseillers délégués (560 euros brut par mois) et au regard, d'autre part, du montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement (relativement faibles en comparaison), il nous semble injustifié de voter une prise en charge spécifique. Pour notre groupe, les indemnités de fonctions doivent justement permettre de faire face à ce genre de charges...

Enfin, nous souhaiterions qu'une synthèse écrite nous soit transmise à l'issue de la mission et que le principe d'un tel retour à l'ensemble des membres du conseil soit inscrit dans la présente délibération.

La présidente de séance indique qu'il est en effet possible de rajouter à la délibération la nécessité de faire un rapport écrit de ce déplacement.

Thierry Granet insiste sur l'importance d'être visible lors de cette rencontre pour le développement de la Cité du cuir qui va ouvrir.

Voté à la majorité, les 5 élus Énergie citoyenne votant contre.

Rénovation des tribunes du terrain honneur rugby et mise en conformité du terrain de la ville de Saint-Junien — Demande de subvention — Agence Nationale du Sport programme « Rugby — Héritage »

La rénovation envisagée concerne la réfection de la toiture des tribunes sud, actuellement très dégradée et sujette à des infiltrations d'eau, ce qui entraîne des détériorations supplémentaires. Par ailleurs, la Fédération Française de Rugby (FFR) impose la fermeture des terrains au moyen de mains courantes fermées sur la partie basse et sur l'intégralité du périmètre. Actuellement, le terrain n'est pas équipé de ce dispositif.

Dans ce cadre, la commune peut solliciter l'Agence Nationale du Sport au titre du programme « Rugby — Héritage » pour permettre le financement de ce projet jusqu'à 50% du montant total des dépenses éligibles.

#### Coût prévisionnel des travaux :

- Acquisition et installation des mains courantes 29 042,21 € HT
- Rénovation de la toiture des tribunes sud 83 180 € HT
- Montant total prévisionnel : 112 221,21 € HT

Voté à l'unanimité.

### Mise en place d'une convention d'objectifs et de moyens avec la SCIC Manestela

Afin de développer les propositions culturelles, les animations et les événements dans la ville de Saint-Junien, la commune souhaite continuer à s'appuyer sur la SCIC Manestela, grâce à une convention d'objectifs et de moyens qui cadre les objectifs recherchés et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Ce même dispositif est mis en place pour l'Atelier Garance, Champ libre, Pont Levis, Olympique, Labyrinthe de la voix, La Roulotte, l'ASSJ ODS, l'ASSJ Athlétisme, l'ASSJ Football, l'ASSJ Rugby et l'ASSJ Handball.

La contrepartie financière versée par la communauté de communes à Manestela pour l'atteinte des objectifs fixés par la convention, serait de 27 000 euros. Ces crédits ont été prévus dans le cadre du vote des subventions lors du conseil municipal du 3 avril 2025 (crédits pour subventions en cours d'exercice).

Ci-joint le projet de convention : CM-20250923-13

Voté à l'unanimité.

# Révision du PLU de Saint-Pierre d'Oléron concernant le site de la Giboire (point inscrit à l'ordre du jour à la demande du groupe Énergie citoyenne)

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour à notre demande : <u>Courrier-Mairie-19-09-2025</u>

Yoann prend la parole :

Mes chers collègues,

L'objectif de cette intervention n'est pas d'avoir un débat juridique concernant la délibération de vente qui avait été adoptée le 10 novembre 2022, puisque, aujourd'hui, c'est toujours une affaire entre les mains de la Cour administrative d'appel de Bordeaux.

Cependant, un élément nouveau a été découvert au cours de cette procédure... Une fois la délibération de vente adoptée, le compromis de vente a été signé. Mais, alors que la vente n'est visiblement toujours pas signée, une procédure de révision partielle du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Pierre-d'Oléron concernant exclusivement le site de la Giboire, a été enclenchée par arrêté municipal en date du 12 septembre 2023. Il s'en est suivi deux délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-d'Oléron, les 12 mars 2024 et 11 juin 2024. L'objectif de cette révision, c'est de faire en sorte que le PLU, qui prescrivait uniquement la possibilité de faire des centres de vacances sur le site de la Giboire, permette demain d'y faire des logements privés.

Cette modification est majeure puisque au moment de la délibération de vente, les arguments pour nous dire que le prix était tout à fait normal reposaient principalement sur le fait que le PLU étant ce qu'il était à l'époque, le nombre d'acquéreurs était extrêmement faible — je ne refais pas le débat mais grosso modo je ne dois pas trahir ce qui a été dit, je m'en souviens plutôt très bien. Sauf que si demain il est possible de faire des logements privés, le nombre d'acquéreurs s'en trouve modifié puisque le potentiel financier de ce site est complètement différent.

Notre groupe souhaitait aborder ce sujet puisque depuis hier, le 22 septembre, en vertu d'un arrêté de la Mairie de Saint-Pierre-d'Oléron pris le 3 septembre 2025, débute la procédure d'enquête publique, durant un mois, concernant le projet de modification du PLU pour le secteur de la Giboire. Donc la première des choses, c'était d'en informer l'ensemble des membres du conseil. Je ne sais pas si vous aviez eu cette information et ça nous semblait important qu'elle puisse être dite et donnée au sein de notre assemblée. L'objectif, c'est également qu'il y ait une participation des Saint-Juniauds et des Saint-Juniaudes qui sont attachés à ce patrimoine. La question qui vous est posée compte tenu de cette modification est la suivante : est-ce qu'il va être demandé, notamment au service des Domaines, une nouvelle évaluation financière du site de la Giboire puisque celle dont on dispose et qui avait produite avant la vente avait été faite dans les conditions d'un PLU « centre de vacances » ?

Nadège Coucaud apporte des précisions sur le fond et la forme du dossier de la Giboire, un dossier de longue date. Elle rappelle que le Tribunal administratif de Limoges a validé la vente, affirmant que les documents fournis aux élus contenaient des informations suffisantes pour une décision éclairée, et que rien n'avait été caché. Le Tribunal a également noté que le domaine de la Giboire avait été cédé pour 250 000 euros, alors que le service des Domaines l'avait estimé à 185 000 euros. Cette valeur était justifiée par l'état "très dégradé" du site (squatté, incendié) et son classement en zone submersible suite à la tempête Xynthia. Le Tribunal administratif a donc confirmé la légalité de la vente. Nadège Coucaud précise que le groupe "Énergie Citoyenne" a fait appel de cette décision et que le dossier est en cours devant la Cour d'appel de Bordeaux. Elle ajoute que la municipalité a choisi de laisser l'offre de vente courir jusqu'à la décision d'appel et confirme être au courant de la proposition de modification du PLU par la commune de Saint-Pierre-d'Oléron. Elle indique que la Mairie de Saint-Junien n'est absolument pas à l'origine de cette demande de changement de PLU. Le Maire de Saint-Junien a rencontré le Maire de Saint-Pierre-d'Oléron pour obtenir des précisions. Un courrier de la Mairie de Saint-Junien confirme n'avoir jamais sollicité ce changement. Ce changement de PLU serait intervenu suite à des contacts entre le porteur de projet, Monsieur Mottola, et son associé architecte, Monsieur Bartoli, qui auraient des projets de construction de logements pour résidents à l'année, et non pour des hébergements touristiques. Nadège Coucaud souligne que le PLU n'est pas encore modifié. La décision de refaire ou non une estimation par les Domaines sera prise en temps voulu, en fonction du résultat de l'enquête menée par Saint-Pierre-d'Oléron et de la situation de la procédure de vente avec Monsieur Mottola.

Yoann estime qu'il est temps de ne plus "tourner autour du pot" et de reconnaître collectivement que l'objectif de la Mairie de Saint-Pierre d'Oléron est changer le PLU : la procédure est bien engagée (elle en est à la phase ultime d'enquête publique) et ira à son terme, tout le monde le sait… Yoann ajoute que la modification du PLU porte exclusivement sur le site de la Giboire. Il revient sur la décision du Tribunal administratif, précisant que la rapporteure publique avait préconisé un sursis à statuer pour expertise immobilière sur le montant, et non un rejet de la requête. Il explique que c'est l'une des raisons de l'appel, avec ces nouveaux éléments liés au PLU qui n'avaient pu être donnés au juge de première instance. Ces documents et arguments sont désormais entre les mains du juge d'appel. Yoann rappelle que son groupe est

attaché à l'État de droit et ne remet pas en cause les décisions de justice. Énergie citoyenne a fait le choix d'aller au terme de la procédure contentieuse via l'appel. Ensuite, Yoann exprime son étonnement quant à l'argument selon lequel personne n'était au courant de la nécessité de changer le PLU à la Giboire. Il cite l'arrêté de Saint-Pierre-d'Oléron du 12 septembre 2023 qui indique clairement que c'est "à la demande de Monsieur Mottola" qu'il est question de transformer la colonie de la Giboire en logements, supprimant sa vocation touristique. Il trouve "troublant" le fait que Monsieur Mottola ait pu tenir des discours différents à Saint-Junien et à Saint-Pierred'Oléron concernant son projet. Yoann refuse de s'attarder sur le prix de vente initial, mais s'indigne de l'argument du risque identifié sur le site suite à Xynthia. Si tel était le cas, le site ne devrait accueillir ni centre de vacances ni logements ! Yoann réitère sa question : sachant l'évolution du PLU, pourquoi ne revenir sur la vente, attendre le changement de PLU, solliciter une nouvelle évaluation des Domaines, et prendre une décision politique sur la vente et son prix, plutôt que de laisser la justice guider cette décision ?

Nadège Coucaud répond que la procédure sera laissée à son cours, que le PLU n'est pas encore changé et que l'offre d'achat de Monsieur Mottola est toujours valide jusqu'au 31 décembre. Tant que cette offre tient, il n'est pas pertinent de refaire une expertise des Domaines. Les décisions seront prises en fonction de la décision de la Cour d'appel, de l'évolution du PLU et de la caducité éventuelle de l'offre d'achat.

Bernard Beaubreuil estime que si la municipalité avait eu connaissance d'un changement de PLU favorable, elle n'aurait pas cherché à vendre la colonie, mais aurait attendu le résultat de la modification du PLU. Il ne voit pas pourquoi la Mairie aurait vendu à un prix bas si elle avait su qu'une valorisation était possible. (Note du rédacteur : alors pourquoi ne pas tout recommencer, maintenant que l'on sait que le PLU va changer ?)

Christophe Wacheux demande quel est notre projet précis pour la Giboire. Yoann répond que la démarche doit être collective et transparente. Un projet pour la Giboire doit être travaillé entre élus mais aussi avec les citoyens, de manière transparente.

Yoann réaffirme que tout ce qu'il a dit repose sur des documents. Il affirme que la justice dira le droit, mais insiste sur le fait qu'audelà du droit, il y a des choix politiques à faire dès maintenant. Il trouve que c'est le leitmotiv de cette séance. Pour répondre à Philippe Gandois qui s'est dit un peu choqué à l'évocation de notre trouble qui sous-entend une remise en cause de la probité de la majorité, Yoann maintient sa surprise face au changement rapide du projet de Monsieur Mottola et au "hasard" d'un changement de PLU exclusivement pour la Giboire entre le compromis de vente et la signature de la vente. Pour le moins, Yoann ne peut qualifier la situation que de « troublante ».

Nadège Coucaud indique que le choix politique est justement de ne pas signer la vente, ce que le Maire pourrait faire, mais d'attendre la fin de la procédure d'appel. Pour conclure, elle rappelle que la Mairie de Saint-Junien avait demandé à plusieurs reprise depuis 2012 à changer le PLU et que cela n'a jamais été accepté par la Mairie de Saint-Pierre d'Oléron. Elle réaffirme que la commune est toujours engagée avec l'acheteur et ne peut pas annuler la décision de vente à ce stade, tant que le PLU actuel est en vigueur et en attente de la décision de justice.

Pour consulter les documents et participer à l'enquête publique, cliquez sur le lien suivant : https://www.saintpierreoleron.com/urbanisme-travaux/enquetes-publiques/

## Motion guichet en Gare

Voici le texte de la motion présentée :

Motion pour le maintien des guichets de gare, pour un service public ferroviaire qui réponde aux enjeux humains, sociétaux et environnementaux.

En novembre 2017, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et la SNCF ont décidé de mettre en place un nouveau schéma de distribution (point de vente et accueil) dans les gares et points d'arrêts de toute la région Nouvelle Aquitaine.

Pour la ligne Limoges-Angoulême, cela s'est traduit par la réduction de l'amplitude horaire d'ouverture du guichet de la gare de Saint-Junien et la fermeture les week-ends et jours fériés depuis décembre 2022.

Les difficultés d'accès aux outils numériques laissent de côté de nombreux voyageurs et accentuent les inégalités dans l'exercice des droits aux mobilités. En effet pour leurs déplacements domicile/travail, domicile/lieu d'études ou domicile/loisirs qui ont lieu sur ces périodes de week-ends et jours fériés, les usagers qui n'ont pas accès à des billets dématérialisés sont contraints de faire un déplacement à la gare spécifiquement pour retirer leur titre de transport pendant les heures d'ouverture du guichet, ce qui est à la fois une contrainte et une aberration sur le plan environnemental.

L'absence de présence humaine en gare pose d'ores et déjà de réels soucis de sécurité et d'accessibilité aux trains :

- Qu'en est-il de la prise en charge des personnes en situation de handicap là où il n'y a plus de présence humaine ?
- Comment gérer des incidents, voire des accidents matériels ou humains en gare, en l'absence d'agent de la SNCF ?

En 2023, en séance plénière, le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a voté une convention avec SNCF Voyageurs pour une durée de 7 ans (2024-2030) qui confirme la volonté de développer une billettique vendue par de nouveaux outils hors SNCF, dès 2026. Via le syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilité, la Région organise des tournées de gares et de points de vente en Limousin. Le choix retenu pourrait être la mise en place d'un TPV (terminal point de vente), d'un distributeur automatique, voire aucune solution de distribution ! Cela amènerait à la déshumanisation totale des gares de notre territoire. Par ailleurs, ce dispositif ne permettrait plus d'acheter des billets pour n'importe quelle destination sur le réseau SNCF (il serait limité aux TER Nouvelle-Aquitaine et limitrophes et aux Intercités de l'axe POLT).

C'est pourquoi, les élus de la commune de Saint-Junien :

- demandent le maintien des services existants en gare,
- rappellent qu'ils souhaitent un développement de l'offre par l'augmentation des créneaux horaires,
- refusent la fermeture totale des guichets prévue dans un avenir proche (en 2027 pour Saint-Junien, 2026 pour Aixe-sur-Vienne, 2025 pour Ruelle-sur-Touvre, La Rochefoucauld et Chabanais)
- demandent la prise en compte de l'augmentation de la fréquentation des voyageurs,
- s'opposent à la mise en place de tout système de billettique qui constituerait un recul dans la liberté d'accès au réseau SNCF

Yoann prend la parole pour compléter en donnant lecture de la réponse du ministre des Transports à notre lettre ouverte au Président de la République, reçue la semaine dernière (nous avions indiqué dans notre lettre ouverte que la réponse serait publiée, ce que nous faisons ici) : Courrier-reponse-ministre

Yoann précise ensuite qu'il est donc essentiel que les élus régionaux se

mobilisent. Le propos est appuyé par l'intervention d'Éliane Croci qui insiste sur le fait que lors des réunions, l'association ANGOULIM a l'impression de ne jamais parler au bon interlocuteur, comme s'il s'agissait d'un « jeu de ping-pong » entre l'État, la Région et la SNCF, chacun se renvoyant la balle… L'importance de la mobilisation collective a été soulignée, ainsi que le rôle essentiel de la ligne pour notre territoire. Clément La Dune a aussi tenu à relever l'hypocrisie des discours officiels de l'État et la Région qui, d'un côté, parlent de transition écologique et, de l'autre, réduisent l'accès au train.

Enfin, il a été précisé que la même motion serait portée au conseil communautaire la semaine prochaine.

Voté à l'unanimité.

# Motion en soutien à la reconnaissance par la France de la Palestine

Une autre motion, dont le texte nous a été envoyé seulement quelques heures avant la séance, est proposée.

Nadège Coucaud présente la motion en indiquant que face à la tragédie en cours qui se déroule à Gaza, une motion peut sembler bien limitée, mais elle leur paraissait nécessaire, et ils ont préféré faire cette démarche à celle du drapeau palestinien sur le fronton de la Mairie pour ne pas alimenter les tensions sur le sujet. Car la question est malheureusement inflammable, et ils ont considéré que les mots parfois voient plus grand et sont moins source de récupération que certains symboles. Donc par la motion suivante, Saint-Junien agrandit son engagement pour la paix et pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, mais aussi sa lutte contre la colonisation.

Le Président Emmanuel Macron et le Prince héritier et Premier ministre du Royaume d'Arabie saoudite, S.A. Mohammed bin Salman, ont coprésidé la Conférence pour la mise en œuvre de la solution à deux États et le règlement pacifique de la question palestinienne au siège des Nations unies le 22 septembre 2025.

Lors de cette Conférence, le Président de la République a annoncé que la France reconnaissait l'État de Palestine et rejoignait ainsi la plupart des pays du monde.

Suite à l'adoption, par 142 États, de la Déclaration de New York le 12 septembre 2025, la France a travaillé à cette occasion avec ses partenaires internationaux à la mise en œuvre d'un plan de paix pour la région. Ce plan intègre notamment :

```
la fin de guerre sur tout le territoire de Gaza ;
la mise en place d'un cessez-le-feu ;
l'aide humanitaire à Gaza ;
la libération des otages ;
```

- la stabilisation et la reconstruction de Gaza
- la mise en place d'une administration de transition.

Si cette démarche n'est pas suffisante pour mettre fin à la tragédie en cours, elle est nécessaire parce que la négation de l'humanité de l'autre ne peut être tolérée, tout comme la négation de notre dignité commune.

La ville de Saint Junien attachée à son histoire, attachée au respect dû la vie, à toutes les vies, rappelant son engagement séculaire en faveur de la paix, en faveur du droit international et contre la colonisation soutient sans réserve la démarche de la France qui offre une perspective politique, un cadre juridique et symbolique aux peuples qui vivent dans cette région.

Clément La Dune a salué la motion, la qualifiant de mesure politique importante, et a également salué la reconnaissance de l'État de Palestine par la France, même si elle est jugée tardive. Il a rappelé que toute la Palestine souffre, pas seulement Gaza, et que la population palestinienne est victime de violences et d'occupation depuis 1948, Israël refusant de se conformer aux décisions de l'ONU. Il a insisté sur le fait que la reconnaissance de l'État de Palestine par 150 pays a été obtenue grâce à la mobilisation des peuples pour la paix et la solution à deux États, et que cette mobilisation doit continuer contre le fanatisme, le terrorisme et la violence, d'où qu'ils viennent. Il a souligné que les petites actions locales, comme une motion municipale, contribuent à faire avancer les choses, et que l'action démocratique est essentielle. Il a enfin critiqué l'attitude du ministère de l'Intérieur et des préfets, qui auraient, selon lui, tenté d'empêcher certaines communes de publier des communiqués saluant la reconnaissance de l'État palestinien, et a réaffirmé que les communes et les citoyens réclament la paix en Palestine comme ailleurs. Il a conclu en saluant la motion comme un pas allant dans le bon sens, vers la paix et la démocratie au Moyen-Orient.

Voté à l'unanimité des votants, Frank Bernard et Jean-Sébastien Piel ne prenant pas part au vote puisque ce n'est pas un sujet local.

## Remerciements

• La mission locale rurale de la Haute-Vienne remercie la municipalité pour l'accueil, la participation et l'implication lors des journées

d'action et de lutte contre l'illettrisme des 10 et 11 septembre 2025..

- L'association « Faites des livres » remercie la municipalité pour l'aide apportée pour la lee édition du festival.
- La directrice du centre hospitalier Roland Mazoin remercie la municipalité pour le don de plantes offertes aux résidents de l'EHPAD.
- Madame Élisa Combrouze remercie la municipalité pour avoir accepté sa demande de stage à l'accueil de loisirs.
- L'association « Fou d'arts » remercie la municipalité pour la mise à disposition du gymnase Pierre Dupuy.
- Monsieur le Sous-Préfet remercie la municipalité pour le prêt de matériel à l'occasion d'un cocktail républicain.
- Familles rurales remercie la municipalité pour la subvention attribuée lors du vote du budget.
- Ligue de l'enseignement de la Haute-Vienne remercie la municipalité pour la subvention attribuée lors du vote du budget.

Voté à l'unanimité.

### Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

Décisions - CM du 23.09.2025

Suite des décisions, données en séance : <u>Décisions — CM du 23.09.2025</u> suite

L'ordre du jour étant épuisé, Nadège Coucaud annonce la clôture de la séance à 21h30.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- <u>Accueil Actualités</u>
  - Actualités
  - ∘ <u>Vie du groupe</u>
  - ∘ <u>Calendrier</u>
- <u>Vie des Conseils</u>
  - Comptes-rendus
  - Commissions municipales
  - Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
  - Nos candidats
  - ∘ <u>Vidéos de campagne</u>
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- <u>Le Jugement Majoritaire</u>
- <u>Contactez-nous !</u>
- Recherche
- <u>Connexion</u>

# Réunion du Conseil Municipal du 26 juin 2025

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 15 novembre 2025



Le sujet de la ferme Délias a été mis sur la table par notre groupe…

Le 26 juin 2025 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Pierre Allard était absent, représenté par Hervé Beaudet.

Claude Balestrat était absent, représenté par Bruno Malagnoux.

Michèle Brenac était absente, représentée par Didier Lekiefs.

Philippe Gandois était absent, représenté par Nadège Coucaud.

Alex Gerbaud était absent, représenté par Laurence Chazelas.

Thierry Granet était absent, représenté par Christelle Simonneau.

Nathalie Tarnaud était absente, représentée par Yoann Balestrat.

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre 2025
- <u>Communication de l'arrêté préfectoral portant enregistrement d'une usine production et de stockage de sacs en papier, destinés au secteur de l'emballage alimentaire et du déchet vert exploitée par la SAS Tapiero Exploitation</u>
- Communication du rapport d'activités 2024 de la CC POL
- <u>Décision modificative n°1 sur le Budget Général</u>
- Admission en non-valeur des créances irrécouvrables sur le budget général
- Effacement de dettes sur le budget général
- Approbation de la modification des attributions de compensation
- <u>Souscription d'un contrat d'assurance des risques statutaires pour l'ensemble des agents affiliés à la CNRACL autorisation de signature du marché</u>
- Autorisation de signature des marchés de travaux de rénovation du premier et du deuxième étage de la maison des Charmilles
- Autorisation de signature des marchés de travaux de construction d'un bâtiment de stockage au parc municipal des sports
- <u>Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt Développer une offre d'hébergement</u>
- <u>Modification du règlement intérieur de l'organisation du personnel</u> <u>municipal</u>
- Adaptation du tableau des emplois permanents et occasionnels au 1er décembre 2025
- <u>Cession parcelle cadastrée Section DN n ° 280 Les Charles Nord aux Consorts PERALEZ</u>
- <u>Mandat spécial Congrès des Maires</u>
- Fourniture et tarif de repas pour la commune de Saillat-sur-Vienne
- <u>Service culturel Révision des règlements intérieurs</u>
- <u>Subventions versées aux associations</u>
- Convention de partenariat 2025 Fédération de Pêche
- Vente de ferraille à cisailler
- <u>Remerciements</u>
- <u>Décisions du Maire</u>

Début de la séance à 18h30.

# Effacement de dettes sur le budget général

Il nous est proposé de valider l'effacement des dettes (pour un montant total de 2 179,32 €) : liste n° 7657430733. Elles concernent essentiellement les anciennes redevances eau assainissement (dues avant le transfert de la compétence), et le restaurant scolaire.

Voté à l'unanimité.

# Mise en place d'un système d'acquisition dynamique (SAD) en procédure formalisée restreinte pour l'acquisition de véhicule d'occasion

La présente délibération vise à mettre en place un système d'acquisition dynamique (SAD) dans le but d'encadrer et de facilité l'achat de véhicules d'occasion pour la commune.

L'achat de véhicules d'occasion était jusqu'à présent réalisé au cas par cas et négocié directement avec les différents concessionnaires. Le besoin augmentant et obligeant l'établissement public à réaliser une publicité et une mise en concurrence pour l'achat de ce type de biens, il est proposé de mettre en place la technique d'achat du système d'acquisition dynamique (SAD) afin d'encadrer les achats, de conserver une réactivité indispensable à ce type d'achat et de répondre aux obligations légales.

La même délibération a été adoptée par le conseil communautaire lors de sa séance du 23 juin 2025 (voir <u>Réunion du Conseil Communautaire POL du 23 juin 2025</u>).

Plus de détails dans la délibération ci-jointe : <u>CM-20250626-1</u>

Voté à l'unanimité.

# Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sur la commune de Saint Junien — Année 2026

La présente délibération vise à définir les tarifs applicables à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour l'année 2026 conformément aux tarifs normaux et maximaux de la taxe qui sont indexés sur l'inflation. Chaque année, les tarifs applicables ont donc vocation à évoluer.

Pour la TLPE 2026, le taux de variation de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) en France est de +1,8 % (source INSEE — taux de croissance IPC N-2). Le tarif révisé est arrondi au dixième d'euro par mètre carré.

Le détail des nouveaux tarifs est dans la délibération ci-jointe : CM-20250626-2 Voté à l'unanimité.

# Vente de ferraille mêlée et de platinage électroménager

À l'occasion de travaux de nettoiement et de rangement des bâtiments communaux, de la ferraille mêlée sans utilité pour la collectivité a été récupérée. Le tarif pour de la ferraille mêlée est de 140 € la tonne et celui pour le platinage électroménager est de 100 € la tonne, et seule l'entreprise Henault s'est portée acquéreur pour un poids total de 1,120 tonne. La recette générée par cette vente est de 136,80 €.

Voté à l'unanimité.

# Remerciements

- L'Association Vacances ouvertes remercie la municipalité pour leur engagement envers l'association.
- Aéro club de Saint-Junien remercie la municipalité pour le versement d'une subvention.
- Alliance Halieutique de Saint-Junien remercie la municipalité pour le versement d'une subvention.
- Association LimouZi'K Band remercie la municipalité pour le versement d'une subvention.
- France Victimes 87 remercie la municipalité pour le versement d'une subvention.
- **Légend'Air** remercie la municipalité pour le versement d'une subvention.
- Le Secours Catholique remercie la municipalité pour le versement d'une subvention.
- Les Restaurants du Cœur remercie la municipalité pour le versement d'une subvention.
- UNA Ouest 87 remercie la municipalité pour le versement d'une subvention.

# Points inscrits à l'ordre du jour à la demande du groupe Énergie citoyenne

Suite <u>à la demande de notre groupe par courrier</u>, deux points ont été ajoutés à l'ordre du jour :

### Démolition de la ferme Délias

Frank Bernard prend la parole :

Notre question porte sur une opération privée d'aménagement, située avenue Barbusse à Saint-Junien.

En 2024, une société de construction a été l'acquéreur d'un ensemble immobilier, autrefois à vocation agricole, désigné par l'usage comme la ferme Délias. Cet ensemble était composé de parcelles non bâties, autrefois jardins et champs, et de bâtiments anciens, maison d'habitation, grange et étable.

La société a obtenu en 2024 un permis d'aménager prévoyant le lotissement de la partie non bâtie pour la construction de 5 pavillons d'habitation. La partie bâtie, en revanche, n'était pas concernée par le projet d'aménagement et par conséquent n'était pas destinée à la démolition.

Les travaux d'aménagement ont débuté en mai 2025 et au bout de quelques jours ont consisté en la démolition complète et l'arasement de tous les bâtiments.

Placée devant le fait accompli, la commune a exigé de la société une demande de permis de démolir, a posteriori, pour régulariser la situation.

Nous voulons attirer votre attention sur deux points :

- dans cette affaire, la commune et les habitants de Saint-Junien ont subi plusieurs dommages :
  - o un dommage dans le domaine patrimonial. Certes, la ferme Délias ne présentait pas un caractère exceptionnel par son ancienneté ou son architecture. Mais le patrimoine, ce n'est pas seulement des monuments, c'est aussi le patrimoine de pays, constitué d'éléments simples caractéristiques d'une époque, d'un mode de vie. A cet égard, la ferme Délias était parfaitement représentative des fermes traditionnelles du Limousin, avec ses granges dans le prolongement de la partie habitation. Elle était aussi l'une de ces petites exploitations maraîchères proches de la ville qui jusqu'à une époque récente ont alimenté

- le marché et les commerces de notre cité. Elle était même la plus proche du coeur de ville et la dernière conservée sans remaniement.
- o c'est aussi un dommage environnemental qu'a subi notre commune. Au moment où l'on cherche à limiter l'artificialisation des sols en encourageant la réutilisation des espaces déjà bâtis, voila que l'on détruit des bâtiments qui auraient pu être réaménagés, transformés pour de nouveaux usages. Certes la société Maisons JB va sans aucun doute construire à cet emplacement de nouveaux bâtiments, mais l'on peut craindre que ce sera de ces pavillons stéréotypés qui occupent tous nos paysages périurbains, à la place de notre ancienne ferme.
- Le second point que nous voulons soulever est du domaine du droit. Sans vouloir discuter de la sincérité ou non de la société, il faut considérer qu'elle a enfreint la loi. Elle a démoli un bâtiment sans en avoir obtenu préalablement l'autorisation. Si la commune ne réagit pas, elle envoie un mauvais message aux aménageurs en laissant croire qu'il est possible d'agir impunément contre la loi.

Notre question est donc : quelle suite la commune de Saint-Junien compte-t-elle donner à cette affaire ?

#### **Localisation:**



# Avant :





# Maintenant :







Hervé Beaudet précise alors que lorsqu'il y a des problèmes d'urbanisme avec des règles qui ne sont pas respectées, le signalement au procureur est automatique. Il reprend ensuite l'historique du projet, rappelant que c'est un projet privé sur un terrain privé :

- Un permis a été délivré fin octobre 2024 pour la réalisation d'une maison d'habitation existante et un changement de destination de la grange pour créer deux commerces (bureaux et cellule commerciale);
- Deux modificatifs ont été apportés au permis :
  - Démolition de la partie gauche de la maison qui présentait un risque d'effondrement;
  - Modification des menuiseries de façade ;
- Le 23 mai, le service urbanisme a été alerté par le maître d'ouvrage de difficultés sur le chantier : suite à la démolition autorisée de la partie gauche, le reste du bâtiment présentait des faiblesses structurelles et un risque d'effondrement ;
- Quelques jours plus tard, les responsables de la société ont informé la Mairie qu'ils avaient dû démolir l'ensemble car tout menaçait, selon eux, de s'effondrer : la Mairie a donc été mise devant le fait accompli ;
- Le service urbanisme a demandé de régulariser la situation par un permis de démolir, ce qui a été fait.

Enfin, le Maire précise que pour travailler sur la maison, ils vont devoir maintenant déposer un permis de construire, et qu'on verra à ce moment-là ce que l'on peut faire.

Frank demande s'il ne serait pas possible, dans ce cadre-là, de négocier la création d'un espace végétal sous forme par exemple d'un rideau d'arbres qui profiterait à tous et en premier lieu aux habitants des nouveaux pavillons en les isolant des nuisances que constitue le passage sur l'avenue Barbusse de 10 000 véhicules par jour. Il demande aussi si le portail, le muret et le portillon pourront être conservés.

Le Maire approuve la possibilité d'essayer de négocier. Esther Rasoa-Fenosoa reprend ce qui a été dit par le Maire et indique également que la société voulait profiter de cette démolition pour poser 2 panneaux publicitaires, ce que la commune a refusé.

Bernard Beaubreuil indique que comme beaucoup de Saint-Juniauds, il a été choqué de découvrir cette démolition.

Pour conclure, Yoann indique, de manière synthétique, les trois enjeux que comporte cette situation :

- Question de patrimoine : comment pouvons-nous protéger les biens historiques, dans toute leur diversité ?
- Question d'urbanisme : quel paysage urbain, notamment à l'entrée de notre ville, voulons-nous ?
- Question de droit : que faire pour nous assurer que les normes édictées soient respectées ?

Yoann ajoute qu'il est essentiel à cette heure de s'assurer de la préservation des témoins du patrimoine passé qui restent encore (mur, portails et portillon) et de peser sur l'aménagement à venir à cet emplacement dans le cadre de l'analyse du nouveau permis de construire qui sera déposé.

#### Motion relative à la proposition de loi Duplomb

Hervé Beaudet précise qu'on avait évoqué ce sujet lors de la dernière séance, sujet d'ailleurs consensuel. Il donne donc la parole à Yoann.

Le Maire ayant indiqué en début de séance que les éléments inscrits à notre demande à l'ordre du jour n'avaient pas été envoyés dans les délais mais qu'il faisait preuve de clémence en acceptant de les traiter, Yoann lui répond à ce moment en confirmant effectivement ce retard, tout en ajoutant, avec humour, que cette motion était une proposition du Maire lui-même : finalement, « le Maire le voulait, Énergie citoyenne l'a fait ».

Yoann continue ensuite :

Cette proposition de loi Duplomb va totalement à rebours de ce qu'il faut faire.

Ce texte comporte trois points essentiels : le développement des élevages industriels, la facilitation de création de mégabassines et, on en a parlé lors du dernier conseil, la réautorisation de certains produits toxiques, notamment les néonicotinoïdes, famille à laquelle appartient l'acétamipride.

Sur ce dernier point, et ça n'engage peut-être que moi, je

pense que la question des pesticides constituera l'un des scandales sanitaires majeurs des années à venir, d'une ampleur comparable à celui de l'amiante. Alors que des gens disposaient d'études, on a laissé ce produit autorisé. C'est la même chose avec les pesticides et notamment les néonicotinoïdes. Les personnes qui aujourd'hui proposent ou permettent leur réautorisation devront rendre des comptes parce qu'ils ne pouvaient pas dire qu'ils ne savaient pas. Les études scientifiques, elles sont là, elles existent. L'information, elle est fiable et elle est partagée.

C'était aussi important qu'on puisse délibérer et adopter cette motion qui n'a effectivement qu'une valeur symbolique, puisqu'en fait, désormais, cette proposition de loi Duplomb va être examinée à partir du 30 juin par une commission mixte paritaire. D'où l'importance que l'on se positionne avant même que ne se réunisse ce groupe de travail de parlementaires.

Avant de passer à la lecture de notre motion, il est nécessaire aussi de saluer les mobilisations d'associations et de citoyens contre cette proposition de loi. On a eu sur notre commune, pas plus tard que samedi matin, à l'initiative de Saint-Junien Environnement, Générations Futures, la Confédération Paysanne et les Amis de la Conf', Alerte Médecins Pesticides, un rassemblement qui a permis de marquer l'opposition de certaines associations et de citoyens. à ces diverses dispositions qui sont quand même assez terribles à l'heure où l'écologie et la santé devraient constituer de véritables priorités.

### Il passe ensuite à la lecture du texte de la motion :

Vu la proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur dont le premier signataire est le sénateur Duplomb ;

Considérant que cette proposition de loi vise notamment à développer les élevages industriels, à faciliter la création de mégabassines et à réautoriser l'utilisation de néonicotinoïdes, pesticides extrêmement dangereux ;

Considérant, au regard des études scientifiques, que les dispositions prévues porteraient atteinte de manière grave à l'environnement et à la santé publique ;

Considérant que, contrairement à son intitulé, ce texte ne répond nullement aux problèmes rencontrés par le monde agricole, à savoir la concurrence déloyale et l'absence de revenus dignes;

Considérant le détournement de procédure inédit ayant conduit les députés favorables à cette proposition de loi à adopter le 26 mai dernier une motion de rejet afin d'échapper au débat dans l'hémicycle;

Considérant l'adoption par le conseil municipal de Saint-Junien, le 1er octobre 2015 puis le 17 septembre 2020, de deux vœux marquant l'opposition de la commune aux néonicotinoïdes ;

Le conseil municipal de Saint-Junien :

- Affirme son opposition à la proposition de loi Duplomb et réaffirme tout particulièrement son opposition à la réintroduction de néonicotinoïdes ;
- Regrette l'absence de débat sur ce texte ;
- Appelle les parlementaires à voter contre cette proposition de loi ;
- Soutient les associations et les citoyens qui se mobilisent contre les dispositions contenues dans ce texte;
- Souhaite que de vraies mesures d'accompagnement des agriculteurs permettant de changer de modèle agricole soient mises en place.

Clément La Dune demande ensuite la parole pour indiquer que les pesticides constituent déjà un scandale sanitaire avéré avec le

chlordécone et que le Gouvernement français est en train de renoncer aux objectifs des Accords de Paris sur le climat. Il propose d'ajouter le mot « paysans » dans la motion (avant-dernière ligne), ce qui a été accepté par tout le monde.

Yoann lui répond en effet que le ravage du chlordécone dans les départements d'outre-mer est un scandale avéré. Cependant, la place médiatique accordée au danger des pesticides n'est pas à la hauteur du scandale sanitaire qu'ils représentent.

La motion a été votée à l'unanimité.

Hervé Beaudet m'interpelle ensuite puisque d'habitude je ne prends pas part au vote des motions sur les sujets nationaux, et que celle là je l'ai votée. Je réponds alors qu'effectivement, je me suis posé la question de savoir si j'allais participer ou pas à ce vote. Mais j'avais voté celle de septembre 2020 puisque je n'avais pas encore pris ma décision de ne plus participer aux votes sur les motions à caractère national. Comme j'avais voté la première motion est que celle-là réaffirmait la première, par souci de cohérence, il fallait que je la vote. Yoann précise alors aussi que ce sujet nous concerne au niveau local, en matière de santé et d'aménagement du territoire : il y a un lien direct entre ces dispositions prises au niveau national et notre cadre de vie.

### Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

<u>Décisions - CM du 26.06.2025</u>

Suite des décisions, données en séance : <u>Décisions — CM du 26.06.2025</u> <u>Suite</u>

L'ordre du jour étant épuisé, Hervé Beaudet annonce la clôture de la séance à 19h07.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
  - Actualités
  - ∘ <u>Vie du groupe</u>
  - Calendrier
- Vie des Conseils
  - Comptes-rendus
  - Commissions municipales
  - Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
  - Nos candidats
  - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- Le Jugement Majoritaire
- <u>Contactez-nous</u> !
- Recherche
- Connexion

# Réunion du Conseil Municipal du 2 juin 2025

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 15 novembre 2025



Les rambardes du pont de Forgeix, endommagées le 3 août 2023 et toujours dans le même état aujourd'hui… Un sujet abordé lors de ce conseil.

Le 2 juin 2025 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Michelle Brenac était absente, représentée par Mireille Chabaud.

Laurence Chazelas était absente, représentée par Alex Gerbaud.

Lucien Coindeau et Laure Mura sont arrivés en retard, retenus par une inauguration.

Béatrice Compère était absente, représentée par Laure Mura.

Clément La Dune était absent, représenté par Didier Lekiefs.

Bruno Malagnoux était absent, représenté par Claude Balestrat.

Jean-Sébastien Piel était absent, représenté par Frank Bernard.

Didier Roy était absent, représenté par Bernadette Desroches.

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre 2025
- <u>Communication de l'arrêté préfectoral portant enregistrement d'une usine production et de stockage de sacs en papier, destinés au secteur de l'emballage alimentaire et du déchet vert exploitée par la SAS Tapiero Exploitation</u>
- Communication du rapport d'activités 2024 de la CC POL
- Décision modificative n°1 sur le Budget Général
- Admission en non-valeur des créances irrécouvrables sur le budget général
- Effacement de dettes sur le budget général
- Approbation de la modification des attributions de compensation
- <u>Souscription d'un contrat d'assurance des risques statutaires pour l'ensemble des agents affiliés à la CNRACL autorisation de signature du marché</u>
- <u>Autorisation de signature des marchés de travaux de rénovation du</u> premier et du deuxième étage de la maison des Charmilles
- <u>Autorisation de signature des marchés de travaux de construction</u> <u>d'un bâtiment de stockage au parc municipal des sports</u>
- <u>Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt Développer une offre d'hébergement</u>
- <u>Modification du règlement intérieur de l'organisation du personnel</u> municipal
- Adaptation du tableau des emplois permanents et occasionnels au 1er décembre 2025
- <u>Cession parcelle cadastrée Section DN n ° 280 Les Charles Nord aux</u> Consorts PERALEZ
- Mandat spécial Congrès des Maires
- Fourniture et tarif de repas pour la commune de Saillat-sur-Vienne
- Service culturel Révision des règlements intérieurs
- Subventions versées aux associations
- Convention de partenariat 2025 Fédération de Pêche
- Vente de ferraille à cisailler
- Remerciements
- <u>Décisions du Maire</u>

(Note du rédacteur : Étant absent, le compte-rendu n'est basé que sur l'enregistrement.)

Début de la séance à 18h32.

# Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2025

Le procès-verbal de la séance du 3 avril n'est à ce jour pas encore en

ligne sur le site de la Mairie. Il nous a été fourni avec la convocation au conseil municipal pour approbation avant publication sur le site de la Mairie dans la semaine. N'oubliez pas de lire notre propre compte rendu pour avoir plus de détails (<u>Réunion du Conseil Municipal du 3</u> avril 2025).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

# Acquisition de terrain et incorporation dans le domaine public communal — Lotissement les Hauts de Fayolas

La présente délibération vise à acquérir au prix symbolique de 1 euro les voiries et parties communes du lotissement des Hauts de Fayolas (comprenant notamment la voie récemment dénommée allée Dominique-Grousseau) en vue de leur intégration au domaine public communal.

Plus d'informations dans la délibération : CM-20250602-1

Voté à l'unanimité.

# Incorporation dans le domaine public communal de la parcelle EV n° 215 — Lotissement communal du Bois au Bœuf

La présente délibération vise à incorporer au domaine public communal la parcelle communale cadastrée Section EV n° 215 correspondant à la voirie du lotissement communal du Bois au Bœuf.

Plus d'informations dans la délibération : CM-20250602-2

Voté à l'unanimité.

# Acquisition de parcelle aux Consorts DA SILVA- Parcelle DN n° 252 — Les Charles Sud

La présente délibération vise à acquérir au prix symbolique de 1 euro la parcelle cadastrée Section DN n° 252 sise Les Charles Sud.

Plus d'informations dans la délibération : CM-20250602-3

Voté à l'unanimité.

# Acquisition de parcelle à Madame KIRASIC Catherine- Parcelle DN n° 253 — Les Charles Sud

La présente délibération vise à acquérir au prix symbolique de 1 euro la parcelle cadastrée Section DN n° 25 sise Les Charles Sud.

Plus d'informations dans la délibération : <a href="Mailto:CM-20250602-4">CM-20250602-4</a>

Voté à l'unanimité.

# Approbation des attributions de compensation 2025

Il nous est proposé de valider l'attribution des compensations pour l'année 2025 telles que prévues par le Conseil Communautaire. Pour la commune, le montant s'élève à 3 106 158,80 €. Plus d'informations dans le rapport de synthèse et le tableau ci-dessous :

CM-20250602-5

Voté à l'unanimité.

# Signature d'actes modificatifs aux marchés de travaux de reconstruction de l'école de Glane

La présente délibération vise à autoriser le Maire à signer et notifier deux avenants nécessaires à l'exécution des travaux de réhabilitation des bâtiments de l'école de Glane suite à l'incendie de novembre 2023 pour un montant de 11 746,10 € HT. Cette augmentation reste comprise dans le montant de prise en charge par l'assurance.

CM-20250602-7

Voté à l'unanimité.

# Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la petite salle du Palais des Sports au profit de la Fédération Française de Judo pour la création d'un dojo

Dans le cadre de la rénovation d'une salle sportive en dojo, la ville de Saint-Junien a la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Judo pour prendre en charge l'intégralité des travaux d'aménagement de la petite salle du Palais des Sports. Afin de solliciter cette subvention, la ville de Saint-Junien doit s'engager avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées, par la mise à disposition à titre gratuit de la petite salle du Palais des Sports, pour une durée de 5 ans, sous réserve que le local soit occupé par un club affilié à la Fédération. C'est le judo club ASSJ POL, affilié à la Fédération, qui occupera le dojo.

Ci-joint la synthèse et la délibération : CM-20250602-6

Et la convention : CM-20250602-6-Convention

Frank Bernard prend alors la parole au nom de notre groupe :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous sommes ravis pour notre club de judo et pour tous nos judokas de ce projet qui va permettre de meilleures conditions d'entraînement, ce qui, pour un club de sa taille et de son niveau, est bien un minimum. Nous avons néanmoins quelques remarques et questions.

Tout d'abord, ce projet, que nous soutenons tant il est nécessaire à court terme, ne doit pas nous faire oublier l'idée, dans le futur, d'un véritable « centre des arts martiaux », car, contrairement à ce que certains avaient dit pendant la campagne, en affirmant que le dojo d'Oradour suffisait, il y a un réel besoin en la matière, que d'ailleurs l'aménagement de cette salle ne comble que partiellement au regard du volume d'activité et de la diversité des disciplines pratiquées.

Ensuite, ce point a été discuté en commission mais il n'apparaît ni dans le compte rendu de la commission ni dans la délibération, pouvez-vous nous dire quelles solutions sont envisagées pour les autres associations qui utilisent la salle qui va être transformée (tennis de table, zumba, sections kendo et iaïdo, gymnastique volontaire, etc.) ?

Enfin, nous avons noté une petite incohérence entre la délibération et la convention. Dans la délibération nous pouvons lire « Au-delà de la pratique du judo, cette salle bénéficierait à d'autres acteurs locaux, tels que les établissements scolaires et diverses associations sportives, notamment de karaté, dans une logique de mutualisation des infrastructures ». Cependant, dans la convention, les articles 6 et 8 indiquent clairement que la salle ne pourra être utilisée que par des clubs affiliés à la Fédération Française de Judo (FFJ), avec une exception dans l'article 6 bis pour les activités scolaires. Dans ce cadre, il semble nécessaire de modifier le projet de convention pour que le texte réponde à l'objectif que la commune s'est fixé.

Je vous remercie.

Philippe Gandois répond que comme il n'y a toujours pas la certitude d'avoir la subvention, il n'est pas prévu de rencontrer les associations avant. Cependant, des solutions ont effectivement été prévues dans d'autres salles ou d'autres gymnases. Pour la convention, il indique qu'elle n'est pas modifiable car imposée par la Fédération. Nadège Coucaud complète en précisant que le Karaté n'utilise le dojo que le samedi après-midi et que cela ne devrait pas poser de problème puisque le club de judo ne l'utilise pas sur ce créneau.

Yoann Balestrat rappelle alors qu'une convention est une forme de contrat et que des modifications minimes sont certainement possibles avant signature. Il faudrait que les ajustements demandés puissent être intégrés pour que les choses soient claires pour tous. Il est par exemple important qu'il n'y ait pas de problème d'assurance en cas d'accident. Philippe Gandois répond qu'il n'y a généralement pas de contrôle sur ce type de convention.

Voté à l'unanimité.

# Convention d'implantation d'un poste de distribution publique Enedis — rue Jean Pierre Timbaud

Dans le cadre de son programme d'entretien et d'exploitation des ouvrages, Enedis souhaite implanter à demeure un nouveau poste de distribution publique « rue Jean Pierre Timbaud » en remplacement de l'existant situé « rue Colette ». Considérant la parcelle concernée comme étant le domaine public de la commune de Saint-Junien. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de servitude pour l'implantation du nouveau poste de distribution publique.

Ci-joint la délibération : CM-20250602-8

Voté à l'unanimité.

# Convention d'implantation de supports Enedis — avenue Sadi Carnot

Dans le cadre de la sécurisation de la ligne basse tension « avenue Victor Roche », Enedis souhaite implanter à demeure 3 supports béton en remplacement des existants afin de faire passer les conducteurs aériens d'électricité au-dessus de la parcelle désignée. Considérant la parcelle concernée comme étant la propriété de la commune de Saint-Junien. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de servitude pour l'implantation des 3 supports.

Ci joint la délibération : <u>CM-20250602-9</u>

Nathalie Tarnaud intervient alors :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Pouvez-vous nous dire si ces travaux vont avoir un impact sur la circulation avenue Victor-Roche ? Si tel est le cas, il serait nécessaire d'attendre la fin des travaux avenue Paul-Vaillant-Couturier avant de débuter ceux sur l'avenue Victor-Roche, cet axe figurant parmi les itinéraires de déviation.

Je vous remercie par avance pour vos précisions.

Monsieur le Maire répond que les travaux ont déjà commencé et qu'ils ne devraient pas avoir d'impact sur la circulation. La directrice générale des services complète en indiquant que les travaux sont même déjà terminés... (Note du rédacteur : Voilà, voilà... Certes, le sujet n'était pas d'une importance majeure mais, tout de même, il est préférable de faire les choses dans l'ordre, ou, à défaut, en cas d'urgence, de nous prévenir et d'indiquer ensuite lors de la séance du conseil municipal qu'il s'agit d'une délibération de régularisation.)

Voté à l'unanimité.

# Adaptation du tableau des emplois permanents et occasionnels au 1er juillet 2025

Il est proposé à l'assemblée de procéder à l'adaptation du tableau des emplois pour tenir compte :

- des propositions d'avancement de grade
- du recrutement au service cimetière
- de la suppression de postes permanents
- et de la volonté d'accueillir une nouvelle apprentie (poste : auxiliaire de puériculture)

#### CM-20250602-10

Voté à l'unanimité.

# Charte sur l'agrivoltaïsme

Aujourd'hui, le nombre de projets agrivoltaïques se multiplie. Il est nécessaire d'encadrer le développement des projets agrivoltaïques sur le territoire, pour éviter les projets dits « alibi » sur les terres agricoles. Ainsi la charte jointe prévoit d'assurer la préservation de la vocation nourricière des terres agricoles, la préservation des

paysages et de l'environnement, une gouvernance locale des projets et un partage de la valeur. Si cette charte n'est pas opposable, elle constitue un document de référence pour l'analyse au cas par cas des dossiers, lorsque le Maire est saisi pour avis simple.

Le texte de la convention : <u>CM-20250602-11-chartemodif</u>

Yoann prend la parole :

Monsieur le Maire,

Tout d'abord, je tiens à vous adresser nos remerciements par rapport à ce texte, toutes les modifications proposées par le groupe Énergie citoyenne ayant été intégrées.

Il est intéressant de donner un cadre à notre commune pour l'ensemble des porteurs de projets. Cela permet d'avoir des lignes directrices.

Et puis, comme on l'a vu avec votre directeur de cabinet au cours des différents échanges, cette de marche, inte ressante, me rite d'e tre de ploye e au niveau intercommunal et au niveau du SCOT, afin qu'il y ait une cohe rence en la matie re sur l'ensemble du territoire.

Hervé Beaudet répond alors qu'il se satisfait d'être dans les premiers à le faire et indique qu'il serait effectivement satisfait que ce soit également reproduit dans le SCOT, sur un territoire plus élargi.

Voté à l'unanimité.

# Remerciements

- L'association Prévention minimale remercie la municipalité pour le prêt d'une salle.
- Le judo club ASSJ-POL et l'agence France Travail de Saint-Junien remercient la municipalité pour le prêt de la salle des congrès à l'occasion de l'opération recruter autrement du stade vers l'emploi.
- Le judo club ASSJ-POL et les enseignants remercient la municipalité pour les subventions et pour l'aide apportée tout au long de l'année.

• l'association ANGOULIM remercie également la municipalité pour l'accueil de la caravane du rail le 26 avril dernier.

# Points inscrits à l'ordre du jour à la demande du groupe Énergie citoyenne

Suite à <u>la demande de notre groupe par courrier</u>, deux points ont été ajoutés à l'ordre du jour :

### État des rambardes du pont de Forgeix sur la 2×2 voies

Corinne Guillot prend alors la parole pour poser notre question :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Depuis un temps certain qui se compte en années, le pont de Forgeix sur la 2×2 voies a été endommagé. Des barrières ont été installées de manière provisoire mais les travaux de réparation n'ont jamais été engagés.

Or, il est ici question de sécurité des usagers qui empruntent le pont ou l'axe rapide. Pouvez-vous nous faire un point sur cette situation et nous indiquer l'échéance, même approximative, de réalisation des réparations ?

Je vous remercie.

José Fernandes, Directeur des Services Techniques, répond alors que cet accident a eu lieu sur un ouvrage qui est supporté par la 2×2 voies, donc un ouvrage qui a été construit par la DIRCO, la Direction des Routes de l'État. La collectivité pensait à tord que cela relevait des services de l'État et attendait que l'État fasse une déclaration de sinistre. L'État a fini par répondre que la compétence était en fait intercommunale puisque la route était communale. Cela devrait donc se débloguer dans les semaines à venir.

Pierre Allard précise que l'intervention des services a permis de sécuriser la passerelle juste après l'accident et qu'il n'y a pas de danger. Pour démontrer que le retard de ces travaux n'avait pas d'importance, Pierre Allard a même suggéré que les barrières provisoires installées étaient aussi voire plus solides que les rambardes fixes d'origine. (Note du rédacteur : Il suffit de voir la photo pour se faire

une opinion sur cette affirmation...). Yoann répond qu'il n'est pas convaincu de la solidité du dispositif temporaire ; il ne faudrait pas qu'il y ait un autre accident tant que ces barrières provisoires sont encore là. Cela fait maintenant bientôt deux ans...

Hervé Beaudet conclut en disant que le devis de 8000€ est arrivé et que cela devrait donc être réglé très prochainement.

#### Risque de réautorisation en France de l'acétamipride

Yoann Balestrat prend la parole pour poser notre deuxième question :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Par deux fois, le 1er octobre 2015 et le 17 septembre 2020, notre conseil municipal a adopté des vœux marquant l'opposition de notre commune aux néonicotinoïdes, pesticides dont la dangerosité — tant sur l'environnement, la biodiversité que la santé humaine — est scientifiquement établie. Un poison auquel 83% des Français sont opposés.

Actuellement, à travers l'examen de la proposition de loi du sénateur Duplomb, il est notamment question de la réautorisation de l'acétamipride, pesticide relevant de la famille des néonicotinoïdes, substance neurotoxique notoire. Sous la pression des lobbies de l'agrochimie qui n'a pour but que de défendre ses intérêts financiers, quoi qu'il en coûte aux hommes et à la nature, nous sommes en train de vivre une régression totalement désolante, un scandale à peine croyable. Or, cette proposition démagogique ne répond en rien à la concurrence déloyale et à l'absence de revenus dignes pour nos agricultrices et nos agriculteurs, alors que ce sont les vrais problèmes de la crise que traverse le monde agricole... Oui, il nous revient de construire un autre modèle pour notre agriculture, un modèle respectueux de l'environnement et respectueux de celles et de ceux qui produisent!

À cette situation déjà catastrophique s'ajoute un scandale démocratique majeur. En effet, l'Assemblée Nationale n'a pu débattre de cette proposition de loi, ses promoteurs ayant paradoxalement adopté une motion de rejet afin d'échapper à un débat et à toute modification du texte initial. Ce détournement de procédure flagrant est un fait inédit dans la Ve Re'publique; une situation qui ne peut, au regard du contenu et de la me'thode, que faire penser a` une forme de trumpisme.

C'est pourquoi notre groupe tenait a` faire part de ces diffe'rents e'le'ments qui reve^tent une re'elle gravite'. Notre mobilisation commune pour l'interdiction des ne'onicotinoi des ne doit pas donc faiblir.

Je vous remercie.

Hervé Beaudet précise qu'il rejoint la réflexion sur le sujet. Il précise que la Ville va de toute façon plus loin que la loi puisqu'il a été demandé aux agents de la commune de ne plus utiliser de pesticides depuis bien avant la loi d'interdiction et que les services continueront bien après. Il ne serait pas contre l'adoption d'une nouvelle motion, même s'il est conscient de la portée limitée de la démarche. Pierre Allard précise que la proposition de loi est issue d'un sénateur et que ce texte est soutenu par des parlementaires qui ne sont pas de gauche.

#### Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

#### Decisions-20250602

Suite des décisions, données en séance : <u>Decisions-20250602-Suite</u>

L'ordre du jour étant épuisé, Hervé Beaudet annonce la clôture de la séance à 19h17.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
  - Actualités
  - ∘ <u>Vie du groupe</u>
  - <u>Calendrier</u>
- Vie des Conseils
  - Comptes-rendus
  - Commissions municipales
  - Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
  - Nos candidats
  - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- Le Jugement Majoritaire
- <u>Contactez-nous</u> !
- Recherche
- Connexion

# Réunion du Conseil Municipal du 3 avril 2025

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 15 novembre 2025



Le 3 avril 2025 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Pierre Allard était absent, représenté par Hervé Beaudet.

Béatrice Compère était absente, représentée par Lucien Coindeau.

Bruno Malagnoux était absent, représenté par Claude Balestrat.

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre 2025
- <u>Communication de l'arrêté préfectoral portant enregistrement d'une usine production et de stockage de sacs en papier, destinés au secteur de l'emballage alimentaire et du déchet vert exploitée par la SAS Tapiero Exploitation</u>
- Communication du rapport d'activités 2024 de la CC POL
- Décision modificative n°1 sur le Budget Général
- Admission en non-valeur des créances irrécouvrables sur le budget général
- Effacement de dettes sur le budget général
- Approbation de la modification des attributions de compensation
- <u>Souscription d'un contrat d'assurance des risques statutaires pour</u> l'ensemble des agents affiliés à la CNRACL autorisation de

- signature du marché
- <u>Autorisation de signature des marchés de travaux de rénovation du premier et du deuxième étage de la maison des Charmilles</u>
- <u>Autorisation de signature des marchés de travaux de construction</u> <u>d'un bâtiment de stockage au parc municipal des sports</u>
- <u>Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt Développer une offre d'hébergement</u>
- <u>Modification du règlement intérieur de l'organisation du personnel</u> <u>municipal</u>
- Adaptation du tableau des emplois permanents et occasionnels au 1er décembre 2025
- <u>Cession parcelle cadastrée Section DN n ° 280 Les Charles Nord aux</u> Consorts PERALEZ
- <u>Mandat spécial Congrès des Maires</u>
- Fourniture et tarif de repas pour la commune de Saillat-sur-Vienne
- <u>Service culturel Révision des règlements intérieurs</u>
- <u>Subventions versées aux associations</u>
- <u>Convention de partenariat 2025 Fédération de Pêche</u>
- Vente de ferraille à cisailler
- Remerciements
- Décisions du Maire

Début de la séance à 18h30.

# Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du 10 mars n'est à ce jour pas encore en ligne sur le site de la Mairie. Il nous a été fourni avec la convocation au conseil municipal pour approbation avant publication sur le site de la Mairie dans la semaine. N'oubliez pas de lire notre propre compte rendu pour avoir plus de détails (<u>Réunion du Conseil Municipal du 10 mars 2025</u>).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

# Votes des comptes financiers uniques

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

(Note du rédacteur : les comptes financiers uniques reflètent l'exécution budgétaire de l'exercice 2024 et le reflet de la comptabilité tenue par le comptable. Il n'est pas ici question de discuter et juger l'opportunité de la dépense, il s'agit simplement de s'assurer si les comptes du comptable public sont en concordance avec ceux de la Mairie. Il est à noter que pour le vote des CFU du budget général, le Maire doit se retirer et la présidence est assurée par le doyen de l'assemblée : Michèle Brenac. Vous pouvez consulter le document de <u>Présentation des Comptes Financiers Uniques 2024</u> qui nous a été remis pour expliquer ces différents rapports. Les rapports détaillés pour chaque budget sont des documents officiels, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales s'effectue sur demande des personnes intéressées au siège de la commune, je ne mettrai ici donc que les délibérations.)

Document : <u>Présentation des Comptes Financiers Uniques 2024</u>

De plus, cette année, le récapitulatif des indemnités des élus nous a été remis sur table : Recap-Indemnites

### **Budget Général - Exercice 2024**

Aurabelle Pesqué, en tant qu'adjointe chargée de la commission des finances, résume le document de présentation ci-dessus.

Ci-joint la délibération sur le vote des comptes financiers.

#### CM-20250403-1

Comptes Financiers Uniques votés à l'unanimité.

#### **Budget Camping - Exercice 2024**

Ci-joint la délibération sur le vote des comptes financiers.

#### CM-20250403-2

Comptes Financiers Uniques votés à l'unanimité.

#### **Budget Photovoltaïque - Exercice 2024**

Ci-joint la délibération sur le vote des comptes financiers.

#### CM-20250403-3

Comptes Financiers Uniques votés à l'unanimité.

## Budget pompes funèbres — Exercice 2024

Ci-joint la délibération sur le vote des comptes financiers.

#### CM-20250403-4

Comptes Financiers Uniques votés à l'unanimité.

#### Affectation des résultats

# **Budget Général - Exercice 2024**

Ci-joint la délibération sur l'affectation des résultats.

CM-20250403-5

Voté à l'unanimité.

### **Budget Camping - Exercice 2024**

Ci-joint la délibération sur l'affectation des résultats.

CM-20250403-6

Voté à l'unanimité.

### **Budget Photovoltaïque - Exercice 2024**

Ci-joint la délibération sur l'affectation des résultats.

CM-20250403-7

Voté à l'unanimité.

### Budget pompes funèbres - Exercice 2024

Ci-joint la délibération sur l'affectation des résultats.

CM-20250403-8

Voté à l'unanimité.

# Fixation des taux d'imposition / Exercice 2025

Il est rappelé que depuis 2021, en application de la réforme supprimant la taxe d'habitation, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée aux communes. Il est précisé que seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires subsiste, et que le taux appliqué en 2019 (13,40%) a été neutralisé pendant trois ans dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation. À compter de 2023, ce taux peut à nouveau être modifié par l'assemblée.

La part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties resterait à 47,49%. La part communale sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties resterait, elle, à 85,09%. La part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires serait fixée à 13,40%.

Aurabelle Pesqué rappelle que depuis plusieurs années, les hausse de la taxe foncière ne provient que de décisions unilatérales de l'État (augmentation des bases d'imposition).

Voté à l'unanimité.

## **Budget Primitif 2025**

Voici un récapitulatif des budgets primitifs pour 2024 : CM-20250403-9

Hervé Beaudet prend la parole pour présenter le budget. Le discours met en avant la transparence, l'exactitude et la sincérité dans la construction du budget. Il remercie à nouveau l'ensemble des équipes qui ont travaillé sur ce budget. Il rappelle le contexte compliqué dû au vote tardif du budget de l'État et d'une mise en cause injustifiée des collectivités locales. Il rappelle que selon l'INSEE, en 2024, les collectivités ne représentent que 8% de la dette publique, soit 262 milliards d'euros sur les 3305 de la dette. Il rappelle que contrairement à l'État et à la Sécurité sociale, les collectivités n'ont pas le droit d'emprunter pour financer leur quotidien (fonctionnement, salaire des agents, énergie, entretien, etc.). « Derrière chaque poste supprimé, chaque euro retiré aux collectivités, ce sont des services rendus aux citoyens qui disparaissent. C'est la République elle-même qui s'éloigne un peu plus de ses territoires. » dit-il.

Il indique que ce budget est le reflet d'objectifs, de priorités, du maintien du haut niveau de qualité de service public et de l'investissement pour penser à l'avenir. Et que même si les marges de manoeuvre sont limitées, la commune continue le soutien inconditionnel aux associations, pour la propreté, pour des investissements (le cloître, la collégiale, le réseau de chaleur, les écoles notamment celle de Glane, la maison des Charmilles…). Il rappelle, entre autres, que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été divisée par 4 en 10 ans.

#### **Budget Communal**

Hervé Beaudet poursuit en résumant le document <u>RAPPORT BUDGETS VILLE</u> 2025-1.

Yoann Balestrat prend alors la parole au nom de notre groupe :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Le vote des budgets est toujours un moment particulier car, cela a été dit, au-delà de l'aspect technique, il s'agit d'un acte politique.

Lors du débat d'orientation budgétaire, notre groupe Énergie citoyenne a déjà pu faire part des priorités qui, selon nous, devraient guider l'action municipale : amélioration du cadre de vie, justice sociale et préservation de notre environnement. Trois axes qui, pour nous, ne peuvent que se concevoir ensemble.

Nous parlons de vraies politiques en la matière, avec des choix forts et structurants. Pas de mini-projets décousus de toute cohérence globale qui ne viseraient qu'à constituer, en quelque sorte, des cautions. Mobilités douces, lutte contre l'artificialisation des sols, végétalisation, propreté, valorisation de notre patrimoine… Les actions à mener doivent être à la hauteur des enjeux et sortir du cosmétique. D'ailleurs, le maquillage finit un jour par s'effacer.

Alors, si vous partagez vraiment comme nous ces priorités, renoncez au funeste projet d'aménagement des Goulas. Si vous partagez vraiment comme nous ces priorités, reconsidérez le projet de chaussidou avenue Vaillant-Couturier et faites-y une vraie piste cyclable, conformément d'ailleurs - c'est là un élément nouveau depuis le débat — à l'avis des experts de VéliVélo sollicités par notre commune. Si vous partagez vraiment comme nous ces priorités, stoppez le développement des zones commerciales au profit d'une redynamisation du cœur de ville. Si vous partagez vraiment comme nous ces priorités, redonnons vie à notre patrimoine pour le conserver, le transmettre et en faire un atout touristique, qu'il s'agisse des terrasses de Saint-Amand, de Roc-Chêne ou, via la POL, des friches en bord de Vienne. Si vous partagez vraiment comme nous ces priorités, rejoignez-nous pour dire en commission et en conseil communautaire de la POL qu'il faut amplifier l'évolution de la tarification de l'eau potable pour qu'elle soit pleinement écologique et sociale.

Oui, le contexte est contraint et incertain. Nous l'avons dit et nous le répétons sans aucune difficulté. Les finances publiques sont en tension et les bouleversements internationaux se succèdent (conflits armés, guerres commerciales, etc.), avec un impact direct sur les économies, et par voie de conséquence, sur la situation des collectivités.

Mais, ces faits étant rappelés, en tant qu'élus locaux, nous devons faire preuve de responsabilité et d'exemplarité dans la gestion des deniers publics. Il y a peu de marges de manœuvre en matière de fonctionnement et notre groupe Énergie citoyenne est défavorable tout comme vous à l'augmentation des taux d'imposition, l'augmentation des bases représentant déjà une charge pour les ménages dont de plus en plus d'entre eux connaissent des situations difficiles.

Dans ce cadre, notre collectivité a pu mettre en place ou va peut-être être amenée à conduire des réorganisations visant à optimiser les coûts. Pour notre groupe Énergie citoyenne, toute opération de cet ordre n'est envisageable que si deux conditions cumulatives sont remplies, c'est-à-dire si le projet a été préalablement travaillé avec les professionnels municipaux concernés — dont nous saluons l'investissement et la compétence — et s'il a été validé par nos concitoyens — auxquels nous nous devons de répondre aux attentes, l'objectif étant de maintenir la qualité des services rendus. Autrement dit, aucun choix modifiant le fonctionnement d'un service ou d'une prestation ne peut être décidé de manière unilatérale.

Cependant, depuis le début de la mandature, nous vous proposons une piste de réduction des dépenses en divisant par deux les indemnités des 9 adjoints et des 11 conseillers municipaux délégués, ce qui représente une économie d'environ 100 000 euros par an. Aucune démagogie dans la démarche : les indemnités ne sont pas supprimées ; elles sont réduites et restent à des montants acceptables pour assurer sereinement ses fonctions. Et on ne propose pas de modifier l'indemnité du Maire, considérant que ce mandat requiert de renoncer en tout ou partie à son exercice professionnel. Des villes ont déjà instauré cette mesure qui

constitue un signal positif dans un contexte budgétaire contraint.

Je profite de ce sujet pour vous remercier pour l'état récapitulatif des indemnités remis sur table conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (article L. 2123-24-1-1). Ce document mentionne les montants des indemnités de fonction et les montants des remboursements de frais. Mais il n'est pas fait mention des éventuels avantages en nature, numéraires ou non, perçus par les membres du conseil. Pouvez-vous me confirmer que cela signifie qu'il n'y en a pas ?

Enfin, de manière plus globale, afin d'identifier d'autres pistes d'optimisation et d'avoir un outil d'aide à la décision le plus objectif possible, il pourrait être utile de faire réaliser un audit organisationnel et financier (par exemple en sollicitant la Chambre régionale des comptes, ou en recourant à un cabinet spécialisé, sous réserve que cette mission ne soit elle-même pas trop coûteuse).

Autrement dit, au regard de l'ensemble de ces éléments, il nous est impossible de signer un blanc-seing, ce que nous invite à faire, de fait, le vote des budgets. C'est pourquoi Énergie citoyenne votera contre l'ensemble des budgets. Et c'est à l'occasion du vote de chaque projet que nous vous apporterons notre soutien, nos propositions de modification ou notre opposition. Toujours dans un esprit de sérieux et de responsabilité.

Encore une fois, notre groupe tient à remercier l'ensemble des agents communaux qui, au plus près des citoyens, assurent remarquablement leurs missions. Nous saluons aussi nos associations qui chaque jour apportent dans notre ville, solidarité, cohésion et dynamisme. Elles méritent le soutien qui est collectivement le nôtre et que nous manifesterons unanimement à travers la délibération dédiée à venir.

Hervé Beaudet répond sur la plupart des sujets. Au sujet des Goulas, il indique que la procédure est en cours devant le Tribunal administratif et qu'il va donc attendre le résultat. Pour l'avenue Vaillant-Couturier, il rappelle que cela peut être expérimental et que le chaussidou peut être facilement remplacé par autre chose si ça ne marche pas. Sur le coeur de ville, il indique que de nombreux projets sont en cours grâce, notamment, au manager de centre-ville. Il y a une douzaine de surfaces commerciales libres contre 22 en 2010. Sur les terrases de Saint-Amand, il rejoint Yoann sur la nécessité de faire quelque chose et précise que des études sont engagées. Enfin, sur la réorganisation des services, ce qui est fait l'est en concertation avec les agents et/ou les usagers, en étudiant les points qui sont pertinents de garder ou non.

Il revient ensuite sur les indemnités des élus en rappelant qu'il ne partage pas la même vison là-dessus. Il pense que « s'en prendre » aux indemnités des élus, c'est jeter du discrédit sur le travail des élus, et que par les temps qui courent, avec la confiance de plus en plus fragile des citoyens envers les élus, il faut éviter de renforcer ce phénomène. Il rappelle que son indemnité et celles des autres élus est en-dessous des plafonds autorisés. Il rappelle aussi que les indemnités ont été mises en place pour permettre aux plus modestes de pouvoir exercer un mandat local. Il craint aussi que cette proposition de baisser les indemnités ne fasse que réduire encore l'attractivité de la fonction d'élu local.

Esther Rasoa-Fenosoa prend ensuite la parole pour indiquer qu'être adjoint, c'est aussi être d'astreinte, même quand on est en activité, avec le téléphone toute la soirée, avec des déplacements réguliers à ses frais. Elle indique aussi que « grâce à nous », il y a des provisions pour contentieux à hauteur de 39 422 euros. (Note du rédacteur : sur cette somme, 29 000 euros ne sont pas liés aux requêtes déposées par Énergie citoyenne...)

Yoann répond que pour les Goulas, le fait qu'il y ait une procédure contentieuse n'empêche pas le conseil municipal d'annuler la délibération de vente. Il rappelle que pour le chaussidou de l'avenue Vaillant-Couturier, des experts ont, depuis la dernière séance du conseil, donné un avis qui va tout à fait dans le sens de nos réserves et que cette avenue n'était pas forcément le meilleur choix pour une expérimentation. Yoann reconnaît effectivement les choses faites pour essayer de redynamiser le centre-ville. En ce qui concerne le développement des zones commerciales qui se fait au détriment du coeur de ville, effectivement, le Maire n'a que peu de pouvoir, mis à part un essentiel : le Plan Local d'urbanisme (PLU). On a vu, ailleurs, que le PLU pouvait être modifié de manière très ciblée et assez rapidement.

Pour revenir sur les indemnités des élus, Yoann souligne notre désaccord avec la majorité sur ce point mais rappelle que c'était l'un de nos engagements de campagne, que nous y tenons et que cela a été fait ailleurs (exemple : Poitiers). De plus, il souligne que si l'on pousse à l'extrême le raisonnement de la majorité jusqu'au bout, selon lequel pour être attractif et démocratique, un mandat doit faire l'objet d'une indemnité, alors il faudrait que tous les conseillers municipaux touchent une indemnité. Or, actuellement, les conseillers municipaux de la minorité et ceux de la majorité qui ne sont ni adjoints ni conseillers délégués ne perçoivent aucune indemnité. Enfin, Yoann indique que les maires qui renoncent à leur mandat ou qui n'envisagent pas de se représenter, ne font pas ce choix à cause des indemnités élevées ou non, mais à cause de la charge et de la responsabilité énorme qui pèse sur eux, surtout dans les petites communes.

Voté à la majorité, les 5 élus de notre groupe votant contre.

#### **Budget Camping**

Voté à la majorité, les 5 élus de notre groupe votant contre.

#### Pompes Funèbres

Voté à la majorité, les 5 élus de notre groupe votant contre.

#### Energie photovoltaïque

Voté à la majorité, les 5 élus de notre groupe votant contre.

# Constitution de provisions suite à l'ouverture de contentieux / Budget Général

Suite à l'ouverture de plusieurs contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges visant à condamner la Commune à lui verser les sommes décrites ci-dessous, il est proposé au Conseil Municipal de provisionner cette somme tel que le prévoit le Code Général des Collectivités.

- Castiglioni : requête de 28 922€.
- Energie Citoyenne (dossier les Goulas) : requête de 3 000€.
- Energie Citoyenne (dossier Cada) : requête de 7 500€.

Il est donc proposé de provisionner un montant total de 39 422 €.

Yoann demande des précisions sur le dossier Castiglioni afin de connaître la nature du contentieux. On lui répond qu'il est question d'une chute sur une voie publique Chez Beaugy et que la personne a engagé une action contre la commune et contre la communauté de communes. Yoann rappelle ensuite, en réponse à Esther Rasoa-Fenosoa sur son commentaire lors des discussions sur le budget, que le recours à la

justice est un droit fondamental et qu'il est malvenu de nous pointer du doigt parce que nous estimons qu'il est nécessaire d'exercer ce droit sur certains dossiers. L'État de droit, c'est ça. Enfin, Yoann précise que, même si la délibération est purement comptable, les élus de notre groupe Énergie citoyenne ne prendront pas part au vote, étant concernés par le sujet de la délibération.

Voté à l'unanimité des votants, les 5 élus de notre groupe ne prenant pas part au vote.

# Modalités de versement de la subvention au CCAS / Exercice 2025

Il est proposé de valider le versement en 3 fois de la subvention au CCAS, 64 602,51 € en avril 2025, puis en juillet 2025 et en décembre 2025.

Voté à l'unanimité.

## Travaux voirie Paul Vaillant Couturier — Autorisation signature contrat

La présente délibération vise à autoriser le Maire à signer et notifier le marché lié aux travaux de renouvèlement du revêtement routier de l'avenue Paul Vaillant-Couturier, suite à l'avis rendu par la commission des marchés à procédure adaptée sur le classement des offres.

Le montant des travaux a été estimé par le maitre d'œuvre à 376 295,60 € hors taxe. Le commencement d'exécution des travaux est prévu en juin 2025 pour une durée de 4 mois.

Plus de détails dans la délibération : CM-20250403-10

Le Maire précise que le Département devrait donner une subvention de 90 000 euros.

Je demande ensuite la parole pour parler des conséquences des travaux. En effet, l'avenue est fortement fréquentée, les deux seuls commerces du sud de la ville (hors restaurants en bord de Vienne) sont en bout de cette avenue, et les voies autour sont pour la plupart en sens unique. Les travaux vont donc avoir un impact important pendant 4 mois. Est-ce qu'un plan de circulation temporaire, pendant les travaux, a été prévu, et si oui, est-ce qu'il y aura une communication aux riverains en amont ?

Éliane Croci indique qu'elle en parlait 2 jours avant avec le directeur des services techniques. Il y aura effectivement une fermeture de la route pendant une partie des 4 mois. Il y aura une réunion publique qui présentera les travaux et ce qui sera prévu en termes de circulation.

Voté à l'unanimité.

Hervé Beaudet indique d'ailleurs qu'il y aura aussi une réunion publique sur le réseau de chaleur le 23 avril à la salle des congrès, et pour lequel il y aura aussi les mêmes implications.

#### Subvention aux associations

Il est proposé aux élus de se prononcer sur la proposition de répartition des subventions détaillées dans le tableau ci-joint, d'un montant global de 545 000  $\in$  .

La délibération avec le tableau : CM-20250403-11

Clémence Pique demande pourquoi certaines associations qui avaient des subventions en 2024 n'en ont plus en 2025, et pourquoi certaines associations, notamment sportives, ont des diminutions de subvention pas forcément équitables.

Il lui est répondu que certaines associations n'ont pas demandé de subvention cette année. Pour les associations sportives, Philippe Gandois répond que les associations ont toutes été reçues. Il y a 4 ans, la Région avait mis en place des emplois aidés, et finalement a arrêté de les financer. La commune a maintenu cette subvention mais avait prévenu les associations que ça ne serait pas une aide pérenne parce que la commune ne pouvait pas remplacer la Région. C'est donc la fin progressive de cette compensation qui explique les baisses.

Les personnes suivantes ne prennent pas part au vote, étant membres de l'un des bureaux des associations concernées : Noël Laurencier, Corinne Guillot, Thierry Granet, Laurence Chazelas, Pierre Allard, Frank Bernard, Lucien Coindeau, Nadège Coucaud, Alex Gerbaud.

Voté à l'unanimité des votants.

#### Vente aux enchères - Agorastore

La Ville de Saint-Junien met en vente de gré à gré ses biens inutilisés sur le site de courtage en ligne AGORASTORE.fr.

Les mises à prix ont été élaborées sur la base de l'état des matériels et sur les mises à prix constatées sur la plateforme pour des matériels similaires.

• Marmite électrique Electrolux: mise à prix 15 000€

Plus de détails dans la délibération : CM-20250403-12

Voté à l'unanimité.

## Motion en faveur de la régénération de la ligne de train Angoulême-Limoges

Ci-joint le texte de la motion, à peu de choses près la même que celle votée à la communauté de communes :

Les élus du Conseil municipal de Saint-Junien,

#### Constatent que :

- La ligne de train Angoulême-Limoges a été fermée sur la partie Angoulême — Saillat sur Vienne depuis le 13 mars 2018 suite à un sous-investissement récurrent dans son entretien.
- 7 ans, jour pour jour, après la fermeture de la ligne, les usagères et usagers sont toujours assignés à trouver des alternatives de transport au train. Or les bus de substitution n'offrent pas les mêmes dessertes et le rallongement des temps de trajet ne permet pas de couvrir leurs besoins.
- Il aura fallu attendre juin 2024 pour que soit inscrite une première ligne budgétaire de 34 M € dans l'avenant mobilité du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027.
- Depuis cette avancée décisive, les élues et élus du territoire ont été laissés sans information au sujet de la remise du rapport d'études préliminaires ou l'engagement des études de détails.
- Plus inquiétant encore, depuis les annonces des contraintes budgétaires que l'Etat fait peser sur l'ensemble des collectivités territoriales, certaines voix laissent entendre que le report, voire la remise en cause des dépenses sur l'infrastructure ferroviaire Angoulême-Limoges serait une issue acceptable.

Au regard de ces considérations, le Conseil municipal demande instamment :

- Que l'Etat mette en place une convention de financement portant sur l'intégralité du montant des travaux de régénération de la ligne, soit 242 M € .
- Que les études de détails financées par l'avenant mobilité au CPER démarrent sans attendre et avec une garantie de moyens du maître d'œuvre pour que leur délai soit maîtrisé, contrairement aux études préliminaires qui affichent plus d'un an de retard.

- Qu'un comité de suivi des études soit mis en place incluant les élus des territoires, les organisations et associations concernées à une fréquence régulière et a minima trimestrielle.
- Que le rapport d'études préliminaires soit rendu public afin que des décisions éclairées puissent être prises sur la nature des travaux, leur phasage et leur financement. Il est impératif que les choix techniques qui seront fait puissent prendre en compte :
  - Le maintien de toutes les gares pour assurer un réel service public de proximité, permettant l'interconnectivité avec les mobilités douces,
  - L'augmentation des sillons horaires en créant plus de voies de croisement, Le développement du fret ferroviaire pour permettre aux entreprises du territoire de décarboner leur SCOPE 3,
  - La possibilité d'une électrification future de la ligne.

Les élus du Conseil municipal de Saint-Junien souhaitent que tout soit mis en œuvre pour que les travaux démarrent sans délai à l'issue de la phase d'études. Ils demandent que les engagements pris par l'Etat soient respectés et que cette liaison ferroviaire structurante puisse enfin être remise en service au plus vite.

#### Voté à l'unanimité.

Éliane Croci complète en disant que le 26 avril, ce sera la journée de la caravane du rail qui s'élancera de Limoges Montjovi à 8h, avec un arrêt à Saint-Junien à 10h (avec une collation offerte par la municipalité). Il y aura la pose d'une plaque commémorative à la demande d'Angoulim en mémoire de tous les ouvriers qui ont travaillé sur l'ouverture de cette ligne il y a exactement 150 ans. La caravane continuera jusqu'à Angoulême.

Motion en opposition aux nouvelles règles de rémunération des agents publics placés en congé de maladie ordinaire applicable au 1er mars

Ci-joint le texte de la motion :

Le Conseil Municipal de Saint-Junien exprime son opposition face à la récente décision de l'État, actée par le décret n° 2025-197 du 27 février 2025, visant à abaisser à 90 % le

taux de rémunération des agents publics en congé de maladie ordinaire. Jusqu'à présent, ces agents bénéficiaient du maintien intégral de leur traitement pendant les 3 premiers mois de leur arrêt maladie.

Cette décision, imposée sans concertation par le Gouvernement, fragilise l'ensemble des agents et particulièrement ceux qui ont les revenus les plus faibles. En réduisant leur rémunération, l'État fait peser sur les agents les plus vulnérables le poids des économies budgétaires, dans un contexte social déjà marqué par de profondes inégalités. Cette mesure est injuste et, de surcroît, risque d'aggraver les difficultés de recrutement dans la fonction publique, en réduisant encore son attractivité.

La ville de Saint-Junien déplore également les conséquences pratiques d'une telle décision. En s'ajoutant au jour de carence et en contraignant certains agents à différer un arrêt maladie nécessaire pour des raisons financières, cette réforme risque de provoquer des arrêts prolongés et de désorganiser davantage les services publics locaux.

Face à cette situation, le Conseil Municipal de Saint-Junien demande à l'État de renoncer à cette réforme, qui constitue une régression sociale pour les agents publics. La ville réaffirme son attachement à une fonction publique territoriale juste, solidaire et respectueuse des conditions de vie et de travail de ses agents.

Voté à l'unanimité.

## Remerciements

- Le district de Football de la Haute-Vienne remercie la municipalité pour le prêt des installations sportives pour organiser la Journée Féminine.
- Mademoiselle BARRIIÈRE Lilou remercie la municipalité suite à son stage d'observation au sein de la crèche « les p'tites Fripuilles »
- Monsieur GALLERAY Mathéo remercie la municipalité ainsi que tous les

agents de la Médiathèque suite à son stage.

Alex Gerbaud, profitant qu'il avait la parole pour lire les remerciements, a ensuité dévié sur le sujet des travaux sur l'avenue Paul Vaillant-Couturier, relevant notre soi-disant ambivalence de remettre en cause les travaux tout en votant l'enveloppe. (Note du rédacteur : il devrait plutôt écouter ce que l'on dit plutôt que de préparer ses petites piques de fin de séance.)

Yoann lui répond qu'il n'y a aucune « ambivalence » mais qu'il s'agit au contraire de « cohérence ». Lors du dernier conseil municipal, notre groupe a voté pour le projet avec des réserves ; il est donc logique de voter l'autorisation de signature du contrat de travaux (ce qui ne remet pas en cause nos réserves). Par ailleurs, Yoann ajoute qu'il serait opportun de s'exprimer sur les dossiers au moment où ils sont abordés durant la séance. (Note du rédacteur : en effet, la parole avait été donnée à Alex Gerbaud pour les remerciements. Le débat public ne permet pas que chacun s'exprime sur ce qu'il veut quand il veut : le Maire est garant de la bonne organisation du débat. Hors séance, nous avons demandé à ce que cette situation ne se reproduise pas.)

#### Questions diverses

Didier Lekiefs prend ensuite la parole pour parler de notre dernière tribune du P'tit Bonjour sur les tarifs de l'eau (voici notre texte cidessous). Il félicite l'ensemble des élus pour le travail qui a permis d'en arriver à ces nouveaux tarifs, mais il trouve que notre tribune était inconvenante, Énergie citoyenne s'attribuant cette victoire. Un long débat s'ensuit et nous n'irons pas dans le détail ici... En synthèse, Yoann rappelle que oui, tous les élus de la POL ont travaillé sur ces nouveaux tarifs mais que, depuis le début du mandat, seuls les élus Énergie citoyenne se sont mobilisés à travers des tribunes mais également en votant contre les tarifs précédents, demandant justement que l'on travaille sur une tarification sociale et écologique de l'eau potable. Depuis le début du mandat, on nous a expliqué que nous étions incompétents et que c'était impossible. Donc, oui, quand on a réussi à faire comprendre qu'il fallait se pencher sur le sujet et que les choses ont fini par avancer, cela constitue une victoire de notre groupe. Notre présence a permis de faire évoluer le débat et d'en arriver à ce travail d'équipe. Enfin, Yoann ajoute que le plus important, dans notre tribune, c'est la proposition d'une seconde étape dans l'évolution de la tarification de l'eau potable, en prenant en compte le nombre de personnes composant le foyer, critère indispensable pour les tarifs soit pleinement sociaux et écologiques. Yoann invite donc la majorité à soutenir la proposition formulée par Énergie citoyenne.



# Nouveaux tarifs de l'eau potable : une étape qui en appelle une autre

Victoire ! Grâce à Énergie citoyenne, la tarification de l'eau potable évolue enfin en 2025, avec la mise en place de la gratuité des 10 premiers mètres cubes et, pour toute consommation supérieure, l'instauration d'une grille de tarifs progressifs (six tranches).

La gratuité des premiers mètres cubes est une mesure sociale. C'est un « coup de pouce » pour tous à l'heure où le pouvoir d'achat reste une problématique majeure. Nous nous en félicitons.

Cependant, nous regrettons que la nouvelle grille tarifaire ne favorise pas véritablement ceux qui économisent l'eau et ne pénalise pas suffisamment ceux qui la gaspillent. Car des foyers ayant une composition très différente mais consommant le même volume d'eau auront une facture identique alors que, de fait, les comportements vis-à-vis de l'utilisation de l'eau seront loin d'être semblables... L'objectif d'incitation aux bonnes pratiques n'est donc pas atteint. Or, la ressource en eau constitue un bien public précieux qu'il nous revient de préserver.

Autrement dit, pour être juste et efficace, la tarification devrait tenir compte de la composition du foyer, paramètre déjà utilisé dans le cadre du calcul de la redevance des ordures ménagères. Telle est la seconde étape que nous allons continuer de défendre pour que la tarification de l'eau soit pleinement écologique et sociale!

Notre site internet : www.energie-citoyenne-saint-junien.fr Pour nous contacter : energie-citoyenne@laposte.net ou 06 82 48 44 71

Yoann Balestrat, Frank Bernard, Corinne Guillot, Jean-Sébastien Piel et Nathalie Tarnaud.

La tribune du P'tit Bonjour de Mars qui a fait tant polémique…

#### Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

Décisions - CM du 03.04.2025

Suite des décisions, données en séance : <u>Décisions — CM du 03.04.2025</u> suite

L'ordre du jour étant épuisé, Hervé Beaudet annonce la clôture de la séance à 20h37.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
  - Actualités
  - Vie du groupe
  - <u>Calendrier</u>
- Vie des Conseils
  - ∘ <u>Comptes-rendus</u>
  - Commissions municipales
  - Commissions POL
- Départementales 2021
- Municipales 2020
  - Nos candidats
  - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- Le Jugement Majoritaire
- Contactez-nous !
- Recherche
- Connexion

# Réunion du Conseil Municipal du 10 mars 2025

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 15 novembre 2025



Le 10 mars 2025 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Lucien Coindeau était absent, représenté par Hervé Beaudet.

Didier Lekiefs était absent, représenté par Julia Sebbah.

Laure Mura était absente, représentée par Béatrice Compère.

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre 2025
- <u>Communication de l'arrêté préfectoral portant enregistrement d'une usine production et de stockage de sacs en papier, destinés au secteur de l'emballage alimentaire et du déchet vert exploitée par</u>

- la SAS Tapiero Exploitation
- Communication du rapport d'activités 2024 de la CC POL
- <u>Décision modificative n°1 sur le Budget Général</u>
- Admission en non-valeur des créances irrécouvrables sur le budget général
- Effacement de dettes sur le budget général
- Approbation de la modification des attributions de compensation
- <u>Souscription d'un contrat d'assurance des risques statutaires pour l'ensemble des agents affiliés à la CNRACL autorisation de signature du marché</u>
- <u>Autorisation de signature des marchés de travaux de rénovation du</u> premier et du deuxième étage de la maison des Charmilles
- <u>Autorisation de signature des marchés de travaux de construction</u> d'un bâtiment de stockage au parc municipal des sports
- <u>Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt Développer une</u> offre d'hébergement
- <u>Modification du règlement intérieur de l'organisation du personnel</u> municipal
- Adaptation du tableau des emplois permanents et occasionnels au 1er décembre 2025
- <u>Cession parcelle cadastrée Section DN n ° 280 Les Charles Nord aux</u> Consorts PERALEZ
- <u>Mandat spécial Congrès des Maires</u>
- Fourniture et tarif de repas pour la commune de Saillat-sur-Vienne
- <u>Service culturel Révision des règlements intérieurs</u>
- Subventions versées aux associations
- Convention de partenariat 2025 Fédération de Pêche
- Vente de ferraille à cisailler
- Remerciements
- Décisions du Maire

Début de la séance à 18h30.

## Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 février 2025

Le procès-verbal de la séance du 6 février n'est à ce jour pas encore en ligne sur le site de la Mairie. Il nous a été fourni avec la convocation au conseil municipal pour approbation avant publication sur le site de la Mairie dans la semaine. N'oubliez pas de lire notre propre compte rendu pour avoir plus de détails (<u>Réunion du Conseil Municipal du 6 février 2025</u>).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### Débat d'orientation budgétaire 2025

Ci-dessous le document de base au débat.

#### DOB-2025-saint-junien

(Note du rédacteur : Il n'est pas question ici de voter sur les orientations budgétaires, cette délibération n'ayant pas de caractère décisionnel, mais de prendre acte de la tenue de ce débat.)

Aurabelle Pesqué, adjointe au Maire chargée des finances, ouvre la discussion sur le débat d'orientation budgétaire avec un propos introductif mentionnant deux points essentiels :

- Pas d'augmentation de la fiscalité locale ;
- La poursuite raisonnée des investissements.

Elle rappelle que le document n'est pas qu'un préambule au budget primitif, mais une véritable feuille de route pour définir les priorités de la commune dans un contexte contraint par une loi de finances marquée par des mesures telles que le gel de la TVA, la baisse du fonds vert ou encore la suppression de crédits pour certains plans.

Stéphanie Fourgeaud, directrice générale des services (DGS) de la commune, prend ensuite la parole pour présenter en détail le document et donner des explications concernant certains chiffres :

- La revalorisation des bases figure à 1,17%, en lien avec l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé.
- Elle présente les ratios financiers, notamment :
  - La marge d'autofinancement courante établie à 0,90 (un niveau jugé normal pour éviter des difficultés).
  - La capacité nette de désendettement à 2,44, indiquant la possibilité de rembourser la dette en environ 2,5 ans en l'absence de nouveaux investissements.
- Elle détaille également les prévisions pour l'année :
  - Des charges totales de fonctionnement évaluées à environ 16 259 000 euros avec, dans le détail, des charges générales, des subventions (dont une subvention supplémentaire pour Mayotte et le CCAS) et des charges de personnel estimées à 10 110 000 euros.
  - Une enveloppe d'investissement fixée à 3,8 millions d'euros, dont des restes à réaliser initialement de 1 514 000 euros, à minimiser par la prise en compte de versements relatifs à certains de ces travaux engagés.

Yoann Balestrat prend la parole au nom de notre groupe :

Les collectivités territoriales se trouvent dans un contexte financier fortement contraint et les éléments qui nous ont été présentés de manière claire et structurée par Madame la directrice générale des services l'indiquent.

Côté recettes, le levier, principalement fiscal, offre peu de marges de manœuvre qu'il ne serait d'ailleurs pas opportun d'activer aujourd'hui... Oui, à l'heure où le pouvoir d'achat est une question cruciale, il est inenvisageable que les impôts communaux augmentent, Saint-Junien figurant déjà au sein des villes de sa strate parmi celles ayant des taux d'imposition élevés. Les dotations versées par l'État, qui ont diminué de manière sensible ces dernières années, souffrent toujours quant à elles d'un manque cruel de lisibilité, de justice et d'efficacité. Nous le déplorons chaque année. Mais, aucune réforme visant à instaurer un modèle de financement empreint de ces qualités tant regrettées n'est prévu.

Il est donc nécessaire, cela a été dit, d'agir en matière de d'optimisation des charges (réorganisation, mutualisation, réduction de certains postes de dépenses, etc.), pour conserver une section d'exploitation à même de contribuer à la réalisation d'investissements.

Cependant, nous tenons à le rappeler, même dans contexte financier difficile, les choix de gestion au niveau de la section d'exploitation tout comme les priorisations établies concernant la section d'investissement, ne sont pas des actes dénués de sens. Ces décisions sont l'incarnation de choix politiques, au sens le plus pur et le plus noble du qualificatif, c'est-à-dire qu'ils reflètent la société souhaitée.

C'est pourquoi, vous le savez, notre groupe Énergie citoyenne, fidèle à ses valeurs fondatrices et cardinales, soutiendra les décisions et les projets qui s'inscriront dans les objectifs que nous ne cessons de défendre, parmi les premiers desquels figurent l'amélioration du cadre de vie, la justice sociale et le respect de notre environnement, pour préserver la qualité de notre « bien vivre » et de notre « vivre ensemble », en somme pour assurer un avenir le plus serein et prospère possible à notre commune.

Je vous remercie.

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité de la tenue du DOB.

#### Dénominations de bâtiments publics

Il est proposé de donner le nom d'une personnalité à deux bâtiments publics :

- Le nom de Joëlle PICHON (1958-2021) à la halle de l'esplanade du Châtelard.
  - Joëlle PICHON a été conseillère municipale de 1995 à son décès.
     Adjointe aux affaires scolaires, elle était très investie au sein des associations, en particulier au sein de l'ASSJ Rugby et de l'ASSJ cyclo, et dans l'organisation du Téléthon.
- Le nom du Docteur Christian TERLAUD à la maison dite « La Villa », située 13 rue Defaye, antenne notamment de la Ligue contre le cancer et de France Parkinson 87.
  - Le docteur TERLAUD était chef de service de médecine interne à l'hôpital de Saint-Junien. Homme de culture profondément attaché à sa ville natale, il s'est battu pour défendre, maintenir et développer le centre hospitalier Roland-Mazoin.

Nathalie Tarnaud a pris la parole :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Quelques mots simplement pour ajouter que ces dénominations font naturellement consensus. Il y a des parcours et des engagements qui méritent notre reconnaissance. Ceux du Docteur Christian Terlaud et de notre collègue et amie Joëlle Pichon en font partie. Notre commune sait aussi honorer les siens ; c'est là une excellente chose.

Je vous remercie.

Voté à l'unanimité.

Après le vote, Thierry Granet indique que l'inauguration de la plaque à La Villa se fera le samedi 5 avril à 11h.

## Application de tarifs pour la médiathèque en vertu du règlement départemental de soutien au réseau de la lecture publique

La présente délibération vise à exposer les tarifs appliqués par la médiathèque en vertu du partenariat établi avec le Département Haute-Vienne et plus particulièrement la bibliothèque départementale de la Haute-Vienne. Il est proposé de valider la mise en application du tarif de remboursement des supports de la Bibliothèque départementale Haute-Vienne et des bibliothèques du réseau Haute-Vienne perdus ou dégradés.

Les détails dans la délibération ci-jointe : CM-20250310-1

Voté à l'unanimité.

## Création d'un groupement de commandes sur l'achat de serveurs informatiques

La présente délibération vise à mettre en place un groupement de commandes avec la communauté de communes Porte Océane du Limousin pour l'achat de serveurs informatiques.

Les détails dans la délibération ci-jointe : CM-20250310-2

Et le texte de la convention : <a href="Mailto:CM-20250310-Convention">CM-20250310-Convention</a>

Voté à l'unanimité.

## Adaptation du tableau des emplois permanents et occasionnels au 1er avril 2025

Il est proposé à l'assemblée de procéder à l'adaptation du tableau des emplois pour tenir compte :

- d'un besoin en recrutement au service bâtiment,
- d'un besoin en recrutement au service des ressources humaines,
- de la suppression de postes permanents.

CM-20250310-3

Voté à l'unanimité.

## Remerciements

• Les amis des fleurs remercie la municipalité pour l'aide apportée

- tout au long de l'année 2024.
- L'ASSJ Cyclotourisme remercie la municipalité et l'ensemble des services (administratif, communication, voirie et électricité) pour l'aide apportée pour la Compet' à Yoyo du dimanche 23 février.

## Points inscrits à l'ordre du jour à la demande du groupe Énergie citoyenne

Nous avions sollicité le Maire dans la matinée pour ajouter 2 sujets à l'ordre du jour (<u>Courrier-Mairie-09-03-2025</u>). Le premier est sur la retransmission vidéo des conseils en direct et le second est une motion en rapport avec le Lycée Paul-Éluard.

#### Retransmission vidéo des séances du conseil municipal

J'ai donc pris la parole sur cette première question :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous le savez, pour notre groupe Énergie citoyenne, redonner confiance en nos responsables publics et redonner goût à l'engagement citoyen est un enjeu fondamental. Et l'atteinte de cet objectif ne peut que passer par une transparence démocratique renforcée.

C'est dans cette optique que, depuis le début du mandat, notre groupe demande que les séances du conseil municipal soient retransmises sur le site internet de la Mairie et sur les réseaux sociaux. Nous en reformulons la demande aujourd'hui.

Il n'y a aucune problématique d'ordre technique ou financier puisque, durant la période Covid-19, cela a déjà été fait : les collectivités ont alors eu l'obligation de recourir à la diffusion numérique lorsque le public était temporairement interdit.

Car, principe démocratique sacré qu'il convient de rappeler, les réunions du conseil municipal sont publiques et tout le monde peut y assister, sous réserve de rester silencieux et de ne manifester aucune opinion.

Mais la retransmission vidéo présente plusieurs intérêts. Elle permet à chacun d'accéder sans filtre à l'intégralité des débats publics et de pouvoir se forger son propre avis. De plus, grâce à ces enregistrements, il est possible pour tous les citoyens de regarder les séances quand ils le souhaitent, en direct ou à distance en relecture.

De nombreuses villes le font, j'en ai fait une petite liste non exhaustive :

- Châtelaillon-Plage : 6 500 habitants ;
- Paimpol : 7 500 habitants ;
- Dax : 21 000 habitants ;
- Guichen-Pont-Riant, 9 000 habitants;
- Plus proche, une grande ville : Limoges (130 000 habitants).

Nous espérons que Saint-Junien le fera lors de nos prochaines séances.

Je vous remercie.

Le Maire, Hervé Beaudet, émet quelques réserves, même s'il n'est pas contre le fait d'en discuter. Il soulève :

- le risque d'une politique spectacle et les craintes quant à l'impact négatif sur l'ambiance et le débat ;
- un potentiel coût pouvant atteindre 30 000 euros pour l'équipement nécessaire.

Je réponds que je comprends tout à fait ses réserves, et que la politique spectacle est quelque chose que nous non plus nous ne voulons pas. C'est à nous, collectivement, d'être assez « grands » pour éviter d'en arriver là. Je complète au niveau du coût, ayant traité ce type d'installations dans mon « autre vie », en précisant qu'il y a un investissement qui peut aller bien au delà de 30 000 euros, mais qui peut être beaucoup beaucoup moindre.

Clémence Pique se préoccupe de l'empreinte écologique liée à l'augmentation de l'utilisation de serveurs informatiques, et que ce n'est pas cohérent quand on se dit défendre l'environnement.

Yoann répond qu'il y a des manières de faire de l'informatique plus vertueuses que d'autres. (Note du rédacteur : comme nous, la municipalité a des serveurs hébergés chez infomaniak, dont <u>l'engagement écologique</u> n'est plus à démontrer, notamment avec son <u>nouveau datacenter qui revalorise 100% de l'énergie utilisée...</u>) Pour la question de la politique spectacle, Yoann indique que le débat est déjà public et qu'il pense que la diffusion peut dans certains cas, au contraire, amener une sorte de régulation. Il faut faciliter l'accès à la vie publique et permettre un accès sans filtre aux débats.

Pierre Allard prend la parole pour appuyer le fait que ça a un coût et que ça a également un impact sur l'environnement. Mais surtout il regrette que la société laisse le vivre ensemble disparaître, et qu'au lieu de régler ce problème, on trouve des moyens de les contourner, avec les réseaux sociaux, les vidéos, etc. On est dans une société où si on n'a pas d'informatique, on n'a rien.

Yoann reprend la parole pour demander combien de personnes sont dans le public aujourd'hui : la réponse est personne. Il est d'accord sur le constat, mais certains de nos concitoyens voudraient peut-être assister aux séance de notre conseil municipal mais ne le peuvent pas pour diverses raisons (personnelles, professionnelles, etc.). La diffusion par vidéo est un outil complémentaire qui n'empêchera pas ceux qui veulent venir de le faire. Yoann ajoute qu'à titre personnel il n'aime pas être filmé et enregistré mais indique qu'il y a des exigences démocratiques qui s'imposent aux élus. Il propose une expérimentation et de voir si ça marche ou pas, tant auprès des citoyens (ex. : mesure du nombre de vues) que des élus (modification ou non des comportements). À l'issue, en fonction du bilan établi, le dispositif sera arrêté ou pérennisé.

Hervé Beaudet conclut en disant qu'il n'est pas opposé à l'expérimentation mais que ça a un coût non négligeable. (Note du rédacteur : lors d'une discussion avec lui après le conseil, je lui ai fait remarquer que l'on pouvait louer le matériel le temps de l'expérimentation. De plus, je lui ai indiqué que le coût le plus important dans ces solutions concerne la prise de son, et que pour cela, nous sommes déjà équipés.)

#### Situation du Lycée Paul-Éluard

Le Maire donne ensuite la parole à Yoann, en précisant que la mise à l'ordre du jour de cette motion est une faveur qu'il nous fait, vu les courts délais dans lesquels nous lui avons transmis, mais ajoute qu'il a compris qu'il y avait un caractère d'urgence.

Yoann remercie le Maire pour sa réponse positive à la sollicitation du

groupe Énergie citoyenne et répond qu'en effet il est important que le conseil se positionne aujourd'hui compte tenu d'échéances prochaines. Yoann indique également que certains éléments ont été connus très récemment et que la rédaction d'une motion requiert un peu de temps (le texte est issu d'un travail du groupe).

Yoann fait ensuite la déclaration suivante :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Il est déstabilisant de voir que les situations critiques s'enchaînent. L'habitude nous menacerait presque d'abattement...

Car après le lycée Édouard-Vaillant, auquel nous avons manifesté notre soutien, nous apprenons que le lycée Paul-Éluard, lui aussi, est dans une mauvaise posture : il a été annoncé la perte de 46 heures par semaine de la dotation horaire à partir de la prochaine rentrée scolaire, entraînant des choix inacceptables : fermeture d'une classe de première, suppression d'un poste de professeur d'EPS, fin de la section sportive (athlétisme), perte de l'unique professeur d'allemand titulaire dans l'établissement, réduction des heures pour les options EPS et théâtre de fait directement menacées dans leur existence même.

Ce qui se dessine, c'est le risque d'un lycée dont l'offre de formation et d'enseignement se réduit au strict minimum. L'attractivité de notre lycée, y compris pour les élèves du territoire, est en jeu... Et, plus globalement, la promesse républicaine de méritocratie passe par le maintien d'une offre généraliste avec des spécialités, sur tous les territoires. Les élèves ruraux ne doivent pas avoir moins de chances, moins d'opportunités, que leurs homologues des grandes villes.

C'est pourquoi notre groupe Énergie citoyenne vous propose l'adoption de la présente motion dont ma collègue Corinne Guillot va vous donner lecture.

#### Corinne lit alors la motion :

Motion relative au maintien de la carte des formations et enseignements du lycée Paul-Éluard de Saint-Junien Proposée par le groupe Énergie citoyenne

Considérant l'alerte lancée par la communauté éducative, les élèves et les parents d'élèves du lycée Paul-Éluard de Saint-Junien concernant l'annonce de la perte de 46 heures d'enseignement par semaine dès la rentrée de septembre 2025,

Considérant qu'au regard de cette diminution de la dotation horaire il est envisagé la fermeture d'une classe de première, la suppression d'un poste de professeur d'EPS, la fin de la section sportive (athlétisme) ainsi que la perte de l'unique professeur d'allemand titulaire dans l'établissement,

Considérant que seraient également réduites donc menacées les options EPS et théâtre,

Considérant l'atteinte à la qualité de l'enseignement au sein de notre lycée que porterait cette diminution de la dotation horaire induisant, d'une part, l'augmentation des effectifs par classe et, d'autre part, des difficultés croissantes pour organiser des dédoublements,

Considérant aussi que cette nouvelle organisation risque de conduire à des refus d'accueil d'élèves en cours d'année scolaire, les classes étant surchargées,

Considérant la nécessité de garantir une offre de formation

qui ne se réduise pas au « strict minimum » pour maintenir l'attractivité de notre lycée et permettre aux jeunes de notre territoire rural de bénéficier des mêmes chances que celles offertes aux élèves issus des grands centres urbains,

Considérant la gravité du préjudice, pour nos élèves et pour notre territoire, que les mesures envisagées en raison de la baisse de la dotation horaire font porter sur le lycée Paul-Éluard,

Le conseil municipal de Saint-Junien :

- Affirme son opposition à toute diminution de la dotation horaire allouée au lycée Paul-Éluard de Saint-Junien;
- Souhaite que toutes les options et sections proposées au sein du lycée Paul-Éluard de Saint-Junien soient maintenues, tout comme les postes d'enseignant ;
- Interpelle le Rectorat de l'académie de Limoges et la Région Nouvelle-Aquitaine afin qu'un engagement conjoint soit pris en ce sens.

Nadège Coucaud nous indique que l'on peut supprimer la partie « en cours d'année scolaire » dans la phrase « risque de conduire des refus d'accueil d'élèves en cours… » car les refus se font parfois en début d'année scolaire (même maintenant). Modification acceptée par tout le conseil.

Clément La Dune prend la parole pour rappeler que ce problème est général à tous les établissements et que c'est une conséquence de choix politiques nationaux.

La motion est votée à l'unanimité.

#### Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

La décision ont été données en séance : Decisions-CM20250310

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire annonce la clôture de la séance à 19h20.

#### **Articles récents**

- Réunion du Conseil Communautaire POL du 27 novembre 2025
- Faire du vélo à Saint-Junien... Une vraie gageure, un grand danger !
- Réunion du Conseil Municipal du 13 novembre 2025
- <u>Vente de la Giboire : les dernières actualités</u>
- Réunion du Conseil Communautaire POL du 30 septembre 2025

#### **Archives**

- <u>novembre 2025</u> (3)
- octobre 2025 (2)
- <u>septembre 2025</u> (1)
- <u>juin 2025</u> (6)
- mai 2025 (1)
- avril 2025 (2)
- mars 2025 (3)
- <u>février 2025</u> (2)
- janvier 2025 (1)
- <u>décembre 2024</u> (2)
- <u>novembre 2024</u> (4)
- <u>juin 2024</u> (3)
- mai 2024 (1)
- avril 2024 (2)
- mars 2024 (3)
- <u>février 2024</u> (5)
- décembre 2023 (1)
- <u>novembre 2023</u> (2)
- <u>septembre 2023</u> (1)
- <u>juin 2023</u> (1)
- mai 2023 (2)
- <u>avril 2023</u> (3)
- mars 2023 (1)
- <u>février 2023</u> (2)
- <u>janvier 2023</u> (1)
- <u>décembre 2022</u> (5)
- <u>novembre 2022</u> (2)
- <u>septembre 2022</u> (1)
- <u>juillet 2022</u> (3)
- <u>juin 2022</u> (3)
- avril 2022 (2)
- mars 2022 (2)
- <u>février 2022</u> (2)
- <u>janvier 2022</u> (2)
- <u>décembre 2021</u> (1)
- <u>novembre 2021</u> (2)
- <u>octobre 2021</u> (1)
- <u>septembre 2021</u> (1)
- <u>juin 2021</u> (1)

- <u>mai 2021</u> (2)
- <u>avril 2021</u> (3)
- mars 2021 (5)
- <u>février 2021</u> (3)
- <u>décembre 2020</u> (2)
- <u>novembre 2020</u> (2)
- <u>octobre 2020</u> (3)
- <u>septembre 2020</u> (1)
- juillet 2020 (1)
- <u>juin 2020</u> (6)
- <u>mai 2020</u> (1)
- <u>avril 2020</u> (1)

#### Méta

- <u>Connexion</u>
- Flux des publications
- Flux des commentaires
- <u>Site de WordPress-FR</u>

#### Rechercher



- Politique de confidentialité
- <u>Sitemap</u>
- Facebook
- <u>X</u>
- <u>RSS</u>